



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

TWENTIETH YEAR

1238 *th* MEETING: 6 SEPTEMBER 1965
ème SÉANCE: 6 SEPTEMBRE 1965
 VINGTIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/1238/Rev.1)	1
Statement by the President	1
Adoption of the agenda	2
The India-Pakistan question:	
Telegrams dated 1 September 1965 from the Secretary-General addressed to the Prime Minister of India and the President of Pakistan (S/6647);	
Report of the Secretary-General on the current situation in Kashmir with particular reference to the cease-fire agreement, the cease-fire line and the functioning of the United Nations Military Observer Group in India and Pakistan (S/6651)	2

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1238/Rev.1)	1
Déclaration du Président	1
Adoption de l'ordre du jour	2
Question Inde-Pakistan:	
Télégrammes, en date du 1er septembre 1965, adressés par le Secrétaire général au Premier Ministre de l'Inde et au Président du Pakistan (S/6647);	
Rapport du Secrétaire général sur la situation actuelle au Cachemire eu égard en particulier à l'accord de cessez-le-feu, à la ligne du cessez-le-feu et à l'activité du groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (A/6651)	2

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

Documents of the Security Council (symbol S/...) are normally published in quarterly *Supplements* of the *Official Records of the Security Council*. The date of the document indicates the supplement in which it appears or in which information about it is given.

The resolutions of the Security Council, numbered in accordance with a system adopted in 1964, are published in yearly volumes of *Resolutions and Decisions of the Security Council*. The new system, which has been applied retroactively to resolutions adopted before 1 January 1965, became fully operative on that date.

*

* *

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

TWELVE HUNDRED AND THIRTY-EIGHTH MEETING
Held in New York, on Monday, 6 September 1965, at 3.40 p.m.

MILLE DEUX CENT TRENTE-HUITIÈME SÉANCE
Tenue à New York, le lundi 6 septembre 1965, à 15 h 40.

President: Mr. Arthur J. GOLDBERG
(United States of America).

Present: The representatives of the following States: Bolivia, China, France, Ivory Coast, Jordan, Malaysia, the Netherlands, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America and Uruguay.

Provisional agenda (S/Agenda/1238/Rev.1)

1. Adoption of the agenda.

2. The India-Pakistan question:

Telegrams dated 1 September 1965 from the Secretary-General addressed to the Prime Minister of India and the President of Pakistan (S/6647);

Report of the Secretary-General on the current situation in Kashmir with particular reference to the cease-fire agreement, the cease-fire line and the functioning of the United Nations Military Observer Group in India and Pakistan (S/6651).

Statement by the President

1. The PRESIDENT: At the previous meeting, on 4 September 1965, the Security Council unanimously adopted resolution 209 (1965) calling for a cease-fire, respect of the cease-fire line and withdrawal by all armed personnel of India and Pakistan to their own sides of the cease-fire line. I am sure that I express the feeling of the members of this Council in stating that we unanimously and earnestly hoped that this call would be heeded by the parties concerned.

2. It is with the greatest regret and with the deepest consciousness of the gravity of the situation that we now take cognizance of the report [S/6661] just presented to us by the Secretary-General. This report shows that the situation is even more serious and grave than when we last met.

3. The duties of my office as President of the Security Council therefore required that, in accordance with the decision taken on 4 September, I act with dispatch in convening a new meeting of the Security Council in order to try to prevent any further aggravation of the situation. I did this as soon as reports made clear the extreme urgency of the situation, and I appreciate very much the prompt response of the members of the Security Council to my convening of this meeting.

Président: M. Arthur J. GOLDBERG
(Etats-Unis d'Amérique).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Bolivie, Chine, Côte d'Ivoire, Etats-Unis d'Amérique, France, Jordanie, Malaisie, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Uruguay.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1238/Rev.1)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. Question Inde-Pakistan:

Télégrammes, en date du 1er septembre 1965, adressés par le Secrétaire général au Premier Ministre de l'Inde et au Président du Pakistan (S/6647);

Rapport du Secrétaire général sur la situation actuelle au Cachemire eu égard en particulier à l'accord de cessez-le-feu, à la ligne du cessez-le-feu et à l'activité du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (S/6651).

Déclaration du Président

1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): A la séance précédente, le 4 septembre 1965, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 209 (1965) demandant un cessez-le-feu, le respect de la ligne du cessez-le-feu et le retrait des forces armées de l'Inde et du Pakistan de leur côté de cette ligne. Je suis certain d'exprimer le sentiment des membres du Conseil en disant que nous espérons tous sincèrement que cet appel serait entendu par les parties intéressées.

2. C'est avec le plus profond regret et avec le sentiment aigu de la gravité de la situation que nous avons pris connaissance du rapport que vient de nous présenter le Secrétaire général [S/6661]. Ce rapport montre que la situation est encore plus grave que lors de notre dernière séance.

3. Mes fonctions de président du Conseil de sécurité exigeaient que, conformément à la décision prise le 4 septembre, je convoque sans retard une nouvelle séance du Conseil pour essayer d'empêcher la situation de s'aggraver encore. Je l'ai fait dès que les rapports ont fait apparaître l'extrême urgence de la situation, et je suis très reconnaissant aux membres du Conseil d'avoir promptement répondu à mon appel.

4. The Council, under the Charter of the United Nations, must address itself speedily and decisively to this task in order to help restore peace on the subcontinent. Discussions have been proceeding for this purpose. I am informed by other members that further private discussions would be the most productive way to proceed at this point. I therefore propose, unless there is objection, to adopt the agenda of this meeting and to recess the meeting until six o'clock.

It was so decided.

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

The meeting was suspended at 3.45 p.m. and resumed at 6.15 p.m.

The Indic-Pakistan question

Telegrams dated 1 September 1965 from the Secretary-General addressed to the Prime Minister of India and the President of Pakistan (S/6647);

Report of the Secretary-General on the current situation in Kashmir with particular reference to the cease-fire agreement, the cease-fire line and the functioning of the United Nations Military Observer Group in India and Pakistan (S/6651)

5. The PRESIDENT: In accordance with the decision taken at our previous meeting, I propose to invite the representatives of India and Pakistan to participate in the discussion of the question on our agenda.

At the invitation of the President, Mr. Chandra Shekhar Jha (India) and Mr. Amjad Ali (Pakistan), took places at the Council table.

6. The PRESIDENT: I now call on the representative of Pakistan.

7. Mr. Amjad ALI (Pakistan): The invasion of Pakistan by India is an event to which there is no parallel in the history of the United Nations. It is not only a most brazen aggression on the territory of a Member State; it is a deliberate transgression of the very purposes and principles of the United Nations.

8. Not since the combined strength of the allied nations vanquished Hitler's hordes has the world been witness to a Power as crazed and cruel and contemptuous of the rights and existence of small nations as India under its aggressive and militant régime. What Hitler and the Nazis did in Europe, India has taken upon itself to do in Asia.

9. This morning, India flung down the gauntlet to all the nations and peoples of the world who value freedom and abhor war. If Pakistan has accepted this challenge, it was done so not only on its own behalf but also on behalf of every nation which has a stake in the principle of independence, equal sovereignty and self-determination of peoples. The severe test which my nation faces now is what will bring it glory in the eyes of those who would die rather than surrender before a perverse and predatory Power.

4. Le Conseil, aux termes de la Charte des Nations Unies, doit s'employer énergiquement et sans retard à contribuer au rétablissement de la paix dans la péninsule. Des discussions ont été entreprises à cet effet. Certains membres du Conseil m'ont informé qu'à ce stade le mieux serait de laisser les entretiens privés se poursuivre. Je propose donc, à moins d'objection de votre part, d'adopter l'ordre du jour et de suspendre la séance jusqu'à 18 heures.

Il en est ainsi décidé.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La séance est suspendue à 15 h 45; elle est reprise à 18 h 15.

Question Inde-Pakistan

Télégrammes, en date du 1er septembre 1965, adressés par le Secrétaire général au Premier Ministre de l'Inde et au Président du Pakistan (S/6647);

Rapport du Secrétaire général sur la situation actuelle au Cachemire eu égard en particulier à l'accord de cessez-le-feu, à la ligne du cessez-le-feu et à l'activité du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (S/6651)

5. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Conformément à la décision qui a été prise à la séance précédente, je me propose d'inviter les représentants de l'Inde et du Pakistan à participer à la discussion de la question inscrite à notre ordre du jour.

Sur l'invitation du Président, M. Chandra Shekhar Jha (Inde) et M. Amjad Ali (Pakistan) prennent place à la table du Conseil.

6. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

7. M. Amjad ALI (Pakistan) (traduit de l'anglais): L'invasion du Pakistan par l'Inde est un événement sans équivalent dans l'histoire des Nations Unies. Ce n'est pas seulement une agression absolument éhontée contre le territoire d'un Etat Membre; c'est un acte qui viole délibérément les buts et les principes mêmes des Nations Unies.

8. Jamais encore, depuis que les forces combinées des nations alliées ont vaincu les hordes de Hitler, le monde n'avait vu une puissance faire montre d'une rage, d'une cruauté, d'un mépris des droits et de l'existence des petites nations comparables à ceux dont l'Inde fait preuve sous son régime agressif et militariste. Ce que Hitler et les nazis ont fait en Europe, l'Inde a pris sur elle de le faire en Asie.

9. Ce matin, l'Inde a jeté un défi à toutes les nations et à tous les peuples du monde qui chérissent la liberté et abhorrent la guerre. En relevant ce défi, le Pakistan a agi non seulement en son propre nom, mais aussi au nom de toutes les nations qui sont attachées aux principes d'indépendance, d'égalité souveraine et de libre détermination des peuples. La dure épreuve que mon pays affronte aujourd'hui lui sera un titre de gloire aux yeux de tous ceux qui préfèrent mourir que de céder devant une puissance maléfique et rapace.

10. I can pledge to you, on behalf of my Government, that we will not capitulate. We will not surrender one inch of our territory, one fraction of our rights, one iota of the principle of self-determination of peoples which we have tried to uphold here in the Security Council through eighteen long years.

11. Pakistan is one-fifth India's size. This is one basic fact which should not be forgotten on this occasion. I repeat, Pakistan is one-fifth India's size and immeasurably smaller in military capacity and economic potential. This fact has been an element in our constant, collective awareness. That we have never lost sight of it is proof enough of the utter absurdity of any notion that we could even secretly harbour aggressive designs upon India. Our President has, time and time again, in public and in private, expostulated with his own people and with the leaders of India about the insanity of war between India and Pakistan. But while we are, and have always been, conscious that we are much smaller than India, and can much less boast of armour, we have not on that account been prepared to countenance India's usurpation of Kashmir. Geographically small and militarily weaker though we may be, we are not craven. We have never hesitated to challenge India's annexation of the State of Jammu and Kashmir, which is against the wishes of its people and in utter contempt of the solemn international agreement contained in the resolution of 5 January 1949^{1/} that the accession of the State to India or to Pakistan shall be determined by a free and impartial plebiscite conducted under the direction and control of the United Nations. In times of tranquillity as much as in times of turbulence, we have knocked at the doors of the Security Council, asking nothing but that this agreement be implemented, this pledge be fulfilled, this trust not be allowed to be betrayed. And while we have too often been disappointed, we have never denied the assurance to the downtrodden people of Kashmir that they will not be abandoned to a fate of oppression under India's colonial rule. We have reminded them again and again that there is a United Nations, that there is such a thing as the sanctity of international agreements, that all the world Powers are committed to the principle of self-determination of peoples, that these Powers have vowed the liquidation of colonialism, and that the pledge of allowing the people of Kashmir to decide their future without any pressure or intimidation from outside is a pledge as much from the Security Council as from India and Pakistan. We have assured them that, in this day and age, decency is bound to prevail in international affairs and that this pledge will not be dishonoured.

12. If this is a crime, we plead guilty. And we willingly submit ourselves to the bar of public opinion in the world.

^{1/} Resolution of the United Nations Commission for India and Pakistan (see Official Records of the Security Council, Fourth Year, Supplement for January 1949, document S/1196, para. 15).

10. Je peux vous promettre, au nom de mon gouvernement, que nous ne capitulerons pas. Nous n'abandonnerons pas un pouce de notre territoire, une fraction de nos droits, ni la moindre parcelle du principe de la libre détermination des peuples que nous avons essayé de faire triompher ici, au Conseil de sécurité, durant 18 ans.

11. Le Pakistan représente le cinquième du territoire indien. C'est là un fait essentiel qu'il convient de ne pas oublier dans le cas qui nous occupe. Le Pakistan, je le répète, représente le cinquième du territoire indien, et son potentiel militaire et économique est incomparablement plus faible. Ce fait explique notre vigilance collective constante. Que nous ne l'ayons jamais oublié prouve assez combien il serait absurde de nous attribuer des desseins agressifs, fussent-ils secrets, contre l'Inde. Notre président a maintes et maintes fois, en public et en privé, mis en garde le peuple pakistanais et les dirigeants de l'Inde contre la folie que serait une guerre entre l'Inde et le Pakistan. Mais, si nous avons toujours reconnu que notre pays est beaucoup plus petit que l'Inde et que notre arsenal militaire ne se compare pas au sien, nous ne sommes pas pour autant prêts à accepter de la voir s'emparer du Cachemire. Quelle que soit notre petitesse géographique et notre infériorité militaire, nous ne sommes pas des lâches. Nous n'avons jamais hésité à contester l'annexion par l'Inde de l'Etat de Jammu et Cachemire, qui a été faite contre les vœux de la population et au mépris total de l'accord international solennel contenu dans la résolution du 5 janvier 1949^{1/}, selon lequel le rattachement de cet Etat à l'Inde ou au Pakistan résulterait d'un plébiscite libre et impartial mené sous la conduite et le contrôle des Nations Unies. Aux heures de calme comme aux heures de trouble, nous avons frappé à la porte du Conseil de sécurité, demandant seulement que cet accord soit appliqué, que cet engagement soit tenu, que notre confiance ne soit pas trahie. Et, bien que nous ayons été trop souvent déçus, nous n'avons jamais refusé au peuple asservi du Cachemire l'assurance qu'il ne serait pas condamné à subir l'oppression sous la domination colonialiste de l'Inde. Nous lui avons rappelé maintes et maintes fois qu'il y a une Organisation des Nations Unies, qu'il y a quelque chose qui s'appelle l'inviolabilité des accords internationaux, que toutes les puissances du monde se sont engagées à respecter le principe de la libre détermination des peuples, que ces puissances ont juré de faire disparaître le colonialisme, et que la promesse de laisser le peuple du Cachemire décider de son avenir sans aucune pression ni intimidation de l'extérieur est une promesse du Conseil de sécurité aussi bien que de l'Inde et du Pakistan. Nous lui avons donné l'assurance que, de nos jours, la loyauté est destinée à triompher dans les relations internationales et que cette promesse ne serait pas trahie.

12. Si c'est là un crime, nous plaiderons coupables, et nous nous soumettons volontiers au jugement de l'opinion publique mondiale.

^{1/} Résolution de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (voir Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, Supplément de janvier 1949, document S/1196, par. 15).

13. The treachery of the attack that we have suffered today is self-evident. Far more eloquently than any words I can summon, each event, each development, as reported in the world, will proclaim the aggressor's shame. Let not this treachery be lessened in the world's eyes if I say that, to us in Pakistan, it has come as the culmination of a series of planned, perfidious, provocative acts of the Government of India, which started as early as December 1964.

14. The first manifestations of this policy of the Indian Government were political. It will be recalled that the Security Council held a series of meetings on the India-Pakistan question in early 1964, during which Sheikh Mohammed Abdullah, the leader who advocates the right of the people of Kashmir to determine their destiny, was released. The Security Council welcomed this development and all members expressed the hope that Sheikh Abdullah's efforts would be allowed to bear fruit in a just and honourable settlement of the Kashmir dispute and a reconciliation between India and Pakistan. At the end of its series of meetings, the Council appealed for a climate of moderation between the two countries. On our part, the Foreign Minister of Pakistan even offered a moratorium on all contentious issues between India and Pakistan so that the new leadership in India would have time to settle down. Somehow, we encouraged a birth of hope in Pakistan that sane counsels would prevail in India and that the dark shadows hanging over the subcontinent might now be lightened.

15. What was India's response? How did India react to these currents of good will from our side? It first started a propaganda barrage against Sheikh Abdullah. Then on 4 December, the Home Minister of India announced that his Government had decided to annex Kashmir to India in such a manner as to make it impossible for the people of Kashmir ever to exercise their right of self-determination. The protests of the people of Kashmir, and our own, were answered in May by India's act of putting Sheikh Abdullah back in prison.

16. This was just the political prelude to military moves which soon followed. The Indian Prime Minister, Mr. Shastri, stated in Lok Sabha on 28 April that "if Pakistan does not listen to reason" — implying that if Pakistan does not accept Indian dictation in the Rann of Kutch dispute—"Indian Army will decide its own strategy and the employment of its manpower and equipment in the manner which it deems best." This threat was repeated by other Indian leaders. Following these open threats, Indian troops massed in offensive positions along the borders of West Pakistan and East Pakistan. These warlike preparations and hostile moves against Pakistan were taking place whilst negotiations were in progress for a peaceful settlement of the Rann of Kutch dispute. In order to facilitate these negotiations, Pakistan restrained its forces in the Rann of Kutch from advancing to the 24th parallel—where the India-Pakistan border lies—following the surrender of Biar Bet by Indian forces on 27 April. It is important to remember

13. La vilénie de l'attaque dont nous avons été victimes est flagrante. Bien plus éloquemment que je ne pourrais le faire, chaque événement, chaque fait nouveau, rapportés au monde, proclamera l'infamie de l'agresseur. Que la communauté internationale ne se méprenne pas sur la gravité de cette vilénie si je dis que, pour nous, Pakistanais, elle vient couronner la série d'actes de provocation prémédités et perdus auxquels le Gouvernement de l'Inde se livre depuis décembre 1964.

14. Cette tactique du Gouvernement indien s'est d'abord traduite par des actes politiques. Vous vous rappellerez que le Conseil de sécurité a tenu, au début de 1964, une série de séances sur la question Inde-Pakistan, et que c'est à cette époque que le cheik Mohammed Abdullah, qui défend le droit du peuple du Cachemire à décider de sa destinée, a été relâché. Le Conseil de sécurité s'est félicité de cet événement, et tous les membres du Conseil ont exprimé l'espoir que les efforts du cheik Abdullah pourraient porter leurs fruits et aboutir à un règlement juste et honorable de la querelle du Cachemire et à une réconciliation entre l'Inde et le Pakistan. A la fin de cette série de séances, le Conseil a lancé un appel en faveur de l'instauration d'un climat de modération entre les deux pays. Le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a même offert de laisser temporairement en suspens les questions litigieuses entre l'Inde et le Pakistan, de façon que le nouveau Gouvernement indien ait le temps de prendre des dispositions. Nous avons en quelque sorte contribué à faire naître, au Pakistan, l'espoir que la sagesse prévaudrait en Inde et que les épaisses ténèbres qui couvrent la péninsule finiraient par s'éclaircir.

15. Quelle a été la réaction de l'Inde? Comment l'Inde a-t-elle accueilli ces manifestations de bonne volonté de notre part? Elle a commencé par faire une propagande massive contre le cheik Abdullah. Puis, le 4 décembre, le Ministre indien de l'intérieur a annoncé que son gouvernement avait décidé d'annexer le Cachemire à l'Inde dans des conditions privant à jamais le peuple du Cachemire de son droit à l'autodétermination. Aux protestations du peuple du Cachemire et aux nôtres, l'Inde a répondu au mois de mai en remettant le cheik Abdullah en prison.

16. Ce n'était là que le prélude politique aux mesures militaires qui ont bientôt suivi. Le Premier Ministre indien, M. Shastri, a déclaré au Lok Sabha, le 28 avril, que "si le Pakistan n'entendait pas raison" — c'est-à-dire si le Pakistan n'acceptait pas la solution dictée par l'Inde dans le différend du Rann de Kutch —, "l'armée indienne arrêterait sa stratégie et utiliserait ses forces armées et son matériel de la façon qui lui paraîtrait la meilleure". Cette menace a été réitérée par d'autres dirigeants indiens. Après ces menaces ouvertes, les troupes indiennes se sont massées en position offensive le long des frontières du Pakistan occidental et du Pakistan oriental. En même temps que se déroulaient ces préparatifs belliqueux et ces manœuvres hostiles contre le Pakistan, les négociations se poursuivaient en vue d'un règlement pacifique du différend du Rann de Kutch. Afin de faciliter ces négociations, le Pakistan a renoncé à faire avancer ses troupes du Rann de Kutch jusqu'au 24ème parallèle — où se trouve la

that India had publicly threatened to take military action against Pakistan at a time and place of its own choice.

17. On 17 May, India's forces deliberately crossed the cease-fire line in Kashmir in the Kargil area and occupied three posts of the Pakistan side. This threat, as well as the act of moving a brigade from the Aksai Chih front and a mountain division from the Nefa area, where Indian forces were supposed to guard India on the Chinese border, were two clear pointers to Indian designs on Kashmir.

18. All this had nothing to do with the so-called infiltration of armed men into Indian-occupied Kashmir. What was the truth about this so-called infiltration? We declared solemnly before the Secretary-General that no troops of Pakistan or Azad Kashmir crossed the cease-fire line. India alleged otherwise. But we vindicated our stand when we suggested that Mr. Ralph Bunche, the personal representative of the Secretary-General, proceed with an unrestricted mandate to both parts of Kashmir and examine the situation for himself. If there was any truth in India's allegations, why did India fight shy of the proposed mission of Mr. Bunche?

19. The fact is that this alibi that Indian action in Kashmir in August had the limited objective of stopping the so-called infiltrators was meant only to delude that outside opinion which is not conversant with the realities of India and Pakistan. Otherwise, how did it happen that India mounted an offensive in Kashmir which far exceeded the action of the freedom fighters in Kashmir?

20. As the Security Council is well aware, the cease-fire line in Kashmir had been in a state of agitation for almost a year, with numerous violations on both sides. A technical report from the United Nations Military Observer Group in India and Pakistan (UNMOGIP) could not bring out the relative magnitude of these incidents. It is one thing for the cease-fire line to be violated; it is another for the part of Kashmir on one side of the cease-fire line to be invaded. There is a difference between violation and invasion.

21. It was India that staged an invasion in Kashmir and thus reduced the cease-fire line to a nullity. This was done with public fanfare. On 14 August, India's agent in Kashmir, Ghulam Muhammad Sadiq, whom it designates as Prime Minister of Kashmir, said that the invasion of Azad Kashmir could not be ruled out. On 22 August, the Prime Minister of India said that India would carry the fight to the Pakistan side. On 23 August, the Defence Minister of India stated in the Indian Parliament that Indian troops had in the past been crossing the cease-fire line and would do so again if necessary. The same day, Indian forces shelled the village of Awan Sharif in West Pakistan, killing twenty civilians and wounding thirteen, includ-

frontière Inde-Pakistan — après la capitulation des forces indiennes à Biar Bet le 27 avril. Il est important de se rappeler que l'Inde avait publiquement menacé le Pakistan d'intervenir militairement au moment et au lieu de son choix.

17. Le 17 mai, les forces indiennes ont, de propos délibéré, traversé la ligne du cessez-le-feu au Cachemire dans la région de Kargil et occupé trois postes du côté pakistanais. Cette manœuvre, ainsi que le retrait d'une brigade du front d'Aksai Chih et d'une division de montagne de la région de Nefa, où les forces indiennes étaient censées garder la frontière chinoise de l'Inde, révélaient clairement les desseins de l'Inde sur le Cachemire.

18. Tout cela n'avait rien à voir avec les prétendues infiltrations d'hommes armés dans la partie du Cachemire occupée par l'Inde. Que fallait-il penser de ces prétendues infiltrations? Nous avons déclaré solennellement devant le Secrétaire général qu'aucune troupe du Pakistan ou du Cachemire azad n'avait traversé la ligne du cessez-le-feu. L'Inde a prétendu le contraire. Mais nous avons étayé nos dires en suggérant que M. Ralph Bunche, représentant personnel du Secrétaire général, se rende, muni d'un mandat illimité, dans les deux parties du Cachemire pour examiner la situation lui-même. S'il y avait la moindre trace de vérité dans les allégations indiennes, pourquoi l'Inde s'est-elle montrée si réticente à l'égard de notre proposition?

19. La vérité est que, en prétendant que son intervention du mois d'août au Cachemire avait l'objectif limité d'arrêter les prétendus infiltrateurs, l'Inde ne cherchait qu'à leurrer une opinion étrangère peu avertie des réalités de l'Inde et du Pakistan. Pourquoi autrement l'Inde aurait-elle lancé au Cachemire une offensive dépassant de loin le cadre de l'action des combattants de la liberté dans ce territoire?

20. Comme le Conseil de sécurité le sait fort bien, la ligne du cessez-le-feu au Cachemire était depuis presque un an le théâtre d'une forte agitation, de nombreuses violations ayant eu lieu de part et d'autre. Un rapport technique du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) n'est pas parvenu à faire apparaître l'importance relative de ces incidents. C'est une chose que de violer la ligne du cessez-le-feu et c'en est une autre que d'envahir la partie du Cachemire située de l'autre côté de cette ligne. Il y a loin de la violation à l'invasion.

21. C'est l'Inde qui a déclenché une invasion au Cachemire, ôtant ainsi à la ligne du cessez-le-feu toute signification. Elle l'a fait publiquement et à grand bruit. Le 14 août, l'agent de l'Inde au Cachemire, Ghulam Muhammad Sadiq, à qui les Indiens donnent le titre de Premier Ministre du Cachemire, a déclaré qu'une invasion du Cachemire azad ne pouvait être exclue. Le 22 août, le Premier Ministre indien a dit que l'Inde porterait le combat en territoire pakistanais. Le 23 août, le Ministre de la défense de l'Inde a affirmé devant le Parlement indien que les troupes indiennes avaient déjà traversé la ligne du cessez-le-feu dans le passé et qu'elles le feraient encore s'il le fallait. Le même jour, les forces

ing women and children. On 24 August, the Defence Minister of India announced in the Indian Parliament that India had crossed the cease-fire line in Kashmir. That announcement was greeted by cheers and thumping of desks in the Indian Parliament and screaming headlines in Indian newspapers. The same day Indian forces seized two posts of Azad Kashmir in the Tithwal sector and, later, overran the Haji Pir Pass. On 28 August, an official spokesman of the Government of India said: "The only effective measure we can take at the moment is advance and that advance carries us across the cease-fire line."

22. As The Times of London reported on 2 September: "India has for the past few weeks been enjoying accounts of the victorious advance into Pakistan territory."

23. Faced with this clear aggression, what did Pakistan do? We remained patient for two weeks. Our army refrained from crossing the cease-fire line. We even refrained from giving air support to isolated posts in the Uri-Punch sector, which faced overwhelming Indian forces unaided.

24. But India was not stopped from its deliberate course by our moderation and restraint. When we found that our controlled reaction could not bring sanity to India and we were forced to take defensive action in the Chhamb area of Kashmir to forestall further aggression, India was the first to throw aircraft into combat and thus make another move towards the escalation of the conflict.

25. This brief account clearly shows that until yesterday there were the following outstanding facts of the present conflict between India and Pakistan: India was the first to destroy the atmosphere of moderation which was sought to be established between the two countries; India offered gratuitous provocation to Pakistan as much as to the United Nations when in December 1964 it proceeded to annex Kashmir so as to thwart for ever the self-determination of the people of Kashmir; India committed a blatant act of aggression when, in May, it seized three posts on the Pakistan side of the cease-fire line in the Kargil area of Kashmir; India announced on 29 April that its army would choose a place advantageous to it directly to strike Pakistan; India was the first to cross the cease-fire line in Kashmir; India was the first to bring aircraft into the fighting and thus enlarge the conflict.

26. These were the outstanding facts of the Indian-Pakistan situation until yesterday. But they are exceeded, though not eclipsed, by today's events. On these events, I can do no better than quote the words

indiennes ont bombardé le village d'Awan Sharif au Pakistan occidental, tuant 20 civils et en blessant 13, dont des femmes et des enfants. Le 24 août, le Ministre de la défense de l'Inde a annoncé au parlement indien que l'Inde avait franchi la ligne du cessez-le-feu au Cachemire. Cette nouvelle a été saluée par des acclamations et des claquemets de pupitres et proclamée en termes délirants par la presse indienne. Le même jour, les forces indiennes se sont emparées de deux postes dans le Cachemire azad, dans le secteur de Tithwal, et ont, plus tard, investi le col de Haji Pir. Le 28 août, un porte-parole officiel du Gouvernement indien a fait la déclaration suivante: "La seule chose efficace que nous puissions faire en ce moment est d'avancer, et pour avancer nous devons traverser la ligne du cessez-le-feu."

22. Ainsi que le journal de Londres The Times l'écrivait le 2 septembre: "L'Inde a, ces dernières semaines, accueilli avec joie les nouvelles de son avance victorieuse en territoire pakistanais."

23. Face à cette agression flagrante, qu'a fait le Pakistan? Pendant deux semaines, nous avons fait preuve de patience. Notre armée n'a pas franchi la ligne du cessez-le-feu. Nous nous sommes même abstenus de fournir l'appui de notre aviation aux postes isolés du secteur d'Uri-Punch, qui ont dû, sans aucune aide, faire face à des forces indiennes écrasantes.

24. Mais notre modération et notre mesure n'ont pas empêché l'Inde de persévérer dans la voie où elle s'était délibérément engagée. Lorsque nous avons constaté que notre retenue ne suffisait pas à ramener l'Inde au bon sens et lorsque nous avons été forcés de prendre des mesures défensives dans la région de Chhamb, au Cachemire, afin de prévenir une nouvelle agression, l'Inde a, la première, engagé l'aviation dans le combat, contribuant ainsi à l'aggravation du conflit.

25. Ce bref exposé montre clairement que jusqu'à hier le conflit actuel entre l'Inde et le Pakistan se résumait comme suit: l'Inde a pris sur elle de détruire l'atmosphère de modération que l'on cherchait à établir entre les deux pays; l'Inde a commis un acte de provocation gratuit tant à l'égard du Pakistan que des Nations Unies quand, en décembre 1964, elle a procédé à l'annexion du Cachemire afin de priver à jamais le peuple cachemirien de l'auto-détermination; l'Inde s'est rendue coupable d'agression flagrante lorsque, en mai, elle s'est emparée de trois postes du côté pakistanais de la ligne du cessez-le-feu, dans la région de Kargil au Cachemire; l'Inde a annoncé le 29 avril que son armée choisirait un point favorable d'où porter un coup direct au Pakistan; l'Inde a franchi la première la ligne du cessez-le-feu au Cachemire; l'Inde a été la première à engager des forces aériennes dans la bataille, élargissant ainsi le conflit.

26. Tels étaient les éléments essentiels de la situation jusqu'à hier. Mais les événements d'aujourd'hui, sans faire oublier ceux qui les ont précédés, vont bien plus loin. Au sujet de ces événements, je ne puis

of my President in his broadcast to the nation today, 6 September:

"All India's military preparations during the last eighteen years have been directed against us. They exploited the Chinese bogey to secure massive arms assistance from some of our friends in the West who never understood the mind of the Indian rulers and permitted themselves to be taken in by the Indian avowal that once they were fully armed they would fight the Chinese.

"We always knew that these arms would be raised against us. Time has proved this to be so.

"Now that the Indian rulers with their customary cowardice and hypocrisy have ordered their armies to march into the sacred territory of Pakistan without a formal declaration of war, time has come for us to give them a crushing reply which will put an end to India's adventure in imperialism.

"The brave people of Lahore have been chosen as the first to confront the enemy. They will remain in history as the people who delivered the last blow to destroy the enemy. The hundred million people of Pakistan will not rest until India's guns are silenced for ever."

27. The actual events reported so far are that the Indian Army launched an attack on Pakistan territory on the Lahore front early this morning. This was preceded by heavy artillery shelling. The Indian Air Force strafed a stationary passenger train near Wazirabad railway station. The President of Pakistan has described this outrage as a grim sequel to India's wilful acts of aggression.

28. I should like to quote from paragraph 4 (g) of the Secretary-General's report [S/6661]:

"General Nimmo reported in the early morning of 6 September that the following information had just been received from the CGS Pakistan Command: 'On 6 September 1965, at 5 a.m., Indian troops have attacked across the West Pakistan border from Jassar Bridge (Pathankot area and south to Sulaimanke). Major attacks Lahore, Sialkot from Jassar and Kasur from Ferozopore (all in Pakistan). Estimated strength whole Indian Army less four divisions.' "

29. I understand from news reports that India is making use of several pretexts to justify its treachery. One of these is that a Pakistani plane strafed an Indian base in Amritsar yesterday. I totally and vehemently deny that allegation. Another is that our forces crossed the "international frontier" into Jammu and Kashmir. Let me make it clear that there is no international frontier between any part of Jammu and Kashmir and Pakistan. Jammu and Kashmir is not a State or province of the Indian Union but a territory in dispute whose disposition is yet to be determined according to the law of the United Nations. There is no international frontier between Pakistan and

faire mieux que de citer ici les paroles que le Président du Pakistan a prononcées aujourd'hui, 6 septembre, dans son allocution radiodiffusée au pays:

"Tous les préparatifs militaires faits par l'Inde depuis 18 ans ont été dirigés contre nous. L'Inde s'est servie de l'épouvantail chinois pour obtenir une assistance massive, sous forme d'armes, de certains de nos amis occidentaux qui n'ont jamais compris la mentalité des dirigeants indiens et qui se sont laissés prendre à leur promesse qu'une fois bien armés ils combattraient les Chinois.

"Mais nous, nous avons toujours su que ces armes seraient dirigées contre nous. Les événements nous ont donné raison.

"Maintenant que les dirigeants indiens, avec leur lâcheté et leur hypocrisie coutumières, ont ordonné à leurs armées de pénétrer sur le territoire inviolable du Pakistan sans déclaration de guerre formelle, le moment est venu pour nous de leur donner une réponse foudroyante qui mette un terme à l'aventure impérialiste de l'Inde.

"La courageuse population de Lahore a été la première à devoir affronter l'ennemi. Elle restera dans l'histoire comme celle qui aura frappé le dernier coup pour détruire l'ennemi. Les 100 millions de Pakistanais n'auront de cesse que les canons indiens ne soient définitivement réduits au silence."

27. Les communiqués reçus jusqu'ici indiquent que l'armée indienne a déclenché tôt ce matin une attaque contre le Pakistan sur le front de Lahore. Cette attaque a été précédée d'un intense bombardement d'artillerie. L'aviation indienne a bombardé un train de voyageurs qui se trouvait en stationnement près de la gare de chemin de fer de Wazirabad. Le Président du Pakistan a vu dans cet acte inique la suite tragique des actes défilés d'agression commis par l'Inde.

28. Je voudrais citer un passage du paragraphe 4, g, du rapport du Secrétaire général [S/6661]:

"Le général Nimmo a signalé aux premières heures du 6 septembre qu'il venait de recevoir les renseignements suivants du chef d'état-major pakistanais: "Le 6 septembre 1965, à 5 heures, "des troupes indiennes ont franchi la frontière du "Pakistan occidental au pont de Jassar (dans la "région de Pathankot et vers le sud dans la direction de Sulaimanke). Principales attaques sur "Lahore et Sialkot à partir de Jassar et sur Kasur "à partir de Ferozopore (toutes localités pakistanaises). Effectifs estimés ensemble armée indienne "moins quatre divisions."

29. Les dépêches de presse montrent que l'Inde recourt à divers prétextes pour justifier sa trahison. Elle prétend, par exemple, qu'un avion pakistanais aurait bombardé hier une base indienne à Amritsar. Je démens totalement et avec véhémence une telle allégation. Elle prétend encore que nos forces ont franchi la "frontière internationale" pour pénétrer au Jammu et Cachemire. Je tiens à préciser qu'il n'existe pas de frontière internationale entre aucune partie du Jammu et Cachemire et le Pakistan. Le Jammu et Cachemire n'est pas un Etat ou une province de l'Union indienne, mais un territoire litigieux dont le sort reste à déterminer conformément aux prin-

Indian-occupied Kashmir any more than there is an international frontier between Pakistan and Azad Kashmir.

30. But, in sheer disingenuousness, the inventive capacity of India's rulers is inexhaustible. One of the statements made today and reported in news dispatches is that India has not declared war on Pakistan but is only launching a limited action on the territory of Pakistan to destroy bases of operation in Kashmir. The world is all too familiar with the pretexts chosen by aggressors for their invasions of other nations' territories. Did Hitler ever lack an excuse? The rulers of India are, and have always been, adept practitioners of Nazi craft. They invaded and overran Junagadh in 1948 and called it a police action. They invaded and overran Hyderabad in the same year and called it a police action. They conducted a campaign of genocide against the brave Naga people in the north-east and called it a security action. They invaded Goa—even though their claim to Goa could be justified on other grounds—and called it a police action. It was on this occasion that the representative of India came to this table and defiantly said, "Charter or no Charter, Council or no Council". And, now, India has invaded Pakistan again under the cover of a police action.

31. But no such cover or excuse can possibly hide the nakedness of India's aggression today. Its record of four initiatives towards war is not, and cannot be, matched by any other nation today. Indeed, few nations in history could boast of this accomplishment in a span of eighteen years, except in conditions of general war. Underlying these brazen acts of use of force is India's consistent attitude in the Kashmir dispute. It is the attitude of thwarting every attempt, resisting every move, spurning every offer, ignoring every Security Council resolution which would facilitate the implementation of the international agreement enshrined in the two resolutions of the United Nations Commission for India and Pakistan of 13 August 1948^{2/} and 5 January 1949,^{1/} jointly accepted by India and Pakistan. The agreement makes it the firm obligation of India and Pakistan to demilitarize Kashmir and enable a free and impartial plebiscite there.

32. This is the full picture of India's policy towards Pakistan and other neighbouring peoples. We have known since the establishment of India and Pakistan as two sovereign States that the mentality of Indian rulers has always sought to undo the partition of British India, effected by agreement in 1947, and to annex Pakistan. They have always given hints to this,

^{2/} See Official Records of the Security Council, Third Year, Supplement for November 1948, document S/1100, para. 75.

cipes des Nations Unies. Il n'existe pas de frontière internationale entre le Pakistan et le Cachemire occupé par l'Inde, pas plus qu'il n'en existe entre le Pakistan et le Cachemire azad.

30. Mais, quand il s'agit d'inventer des prétextes, l'imagination des dirigeants de l'Inde est inépuisable. Selon l'une des déclarations faites aujourd'hui et rapportée dans les dépêches de presse, l'Inde n'aurait pas déclaré la guerre au Pakistan, mais se bornerait à engager une action limitée sur le territoire du Pakistan pour détruire des bases d'opération au Cachemire. Le monde ne connaît que trop bien les prétextes auxquels recourent les agresseurs lorsqu'ils envahissent le territoire d'autres nations. Hitler a-t-il jamais été à court d'excuses? Les dirigeants de l'Inde sont, et ont toujours été, des adeptes des techniques nazies. Ils ont envahi et ravagé Junagadh en 1948, en qualifiant cela d'opération de police. Ils ont envahi et ravagé Hyderabad la même année en qualifiant encore cela d'opération de police. Ils ont mené une campagne de génocide contre le courageux peuple Naga au nord-est, appelant cela mesure de sécurité. Ils ont envahi Goa — si valables que soient à d'autres titres leurs revendications sur Goa — et ont appelé cela action policière. C'est à cette occasion que le représentant de l'Inde est venu à cette table et a dit avec défi que telle était la position de son gouvernement, "Charte ou pas Charte, Conseil ou pas Conseil". Et maintenant, l'Inde a de nouveau envahi le Pakistan en prétextant une opération de police.

31. Mais aucun subterfuge, aucune excuse de cette sorte ne saurait dissimuler le caractère manifeste de l'agression commise aujourd'hui par l'Inde. Ses quatre initiatives belliqueuses constituent un record qu'aucune autre nation ne saurait égaler aujourd'hui. En fait, peu de nations dans l'histoire pourraient se vanter d'avoir aussi bien travaillé en 18 ans, sinon à l'occasion d'une guerre générale. A la base de ce recours éhonté à la force, on retrouve l'attitude que l'Inde n'a cessé d'observer dans le différend du Cachemire. Cette attitude consiste à faire échec à toute tentative, à s'opposer à toute mesure, à repousser toute offre, à ignorer toute résolution du Conseil de sécurité susceptibles de faciliter l'application de l'accord international contenu dans les deux résolutions de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, en date des 13 août 1948^{2/} et 5 janvier 1949^{1/}, accepté à la fois par l'Inde et le Pakistan. Cet accord impose à l'Inde et au Pakistan la ferme obligation de démilitariser le Cachemire et de permettre l'organisation d'un plébiscite libre et impartial.

32. Voilà le tableau complet de la politique suivie par l'Inde à l'égard du Pakistan et des autres peuples voisins. Depuis que l'Inde et le Pakistan ont été constitués en deux Etats souverains, nous savons que les dirigeants indiens ont toujours cherché à remettre en question la partition de l'Inde britannique, effectuée par voie d'accord en 1947, et à

^{2/} Voir Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, troisième année, Supplément de novembre 1948, document S/1100, par. 75.

sometimes blatant, sometimes subtle. Their occupation of Kashmir, as we have demonstrated time and again in the Security Council, is but a vital part of their designs of eventually crushing Pakistan. These designs have been brutally brought to our notice whenever it suited India's policy to intimidate us. At other times they have been concealed. We had not yet established ourselves in 1947 when India did its level best to ensure that the new State of Pakistan die in its infancy. We then passed through fire. At that time, the founder of our State, Qaid-i-Azam Mohammed Ali Jinnah, said, and I quote: "God is great. No surrender until they lift us bodily and throw us into the Arabian Sea. No surrender."

33. I can assure you that every soul in Pakistan echoes these words today.

34. At this grave hour Pakistan appeals to all free and freedom-loving countries to give us their full support in the exercise of our inherent right of individual and collective self-defence, recognized in Article 51 of the Charter of the United Nations. As the Foreign Minister of Pakistan has said in his message of 6 September [S/6669] to you, Mr. President, Pakistan will exercise this right until the Security Council has taken effective measures to restore international peace and security by vacating India's aggression against Pakistan and Jammu and Kashmir, which India has forcibly and illegally occupied in violation of the United Nations resolutions. The aggression unleashed by India against our country poses for the United Nations one of the most serious challenges to its very basis. The situation calls for action by the Security Council immediately, including enforcement action to put an end to the Indian aggression and to restore international peace and security on the basis which I have just stated. This is the only way to secure a lasting peace in the region.

35. The PRESIDENT: The next speaker on my list is the representative of India, the Foreign Secretary of that country, Mr. C. S. Jha, whom I welcome to this Council table and whom I now recognize.

36. Mr. JHA (India): I am most grateful to you, Mr. President, for your welcoming words, and I am grateful to the Council for giving me the opportunity of expounding the position of my Government.

37. I have just heard the statement of the representative of Pakistan. He spoke with emotion and with a great deal of rhetoric. But rhetoric is no substitute for facts, and what the Council and what the whole world have to apply themselves to are the facts of the situation. I will briefly answer some of the points that he made, later, but to begin with, may I have your permission to read out the text of the message dated 6 September from the Minister of Ex-

annexer le Pakistan. Ils l'ont toujours manifesté, tantôt ouvertement, tantôt de façon plus subtile. Leur occupation du Cachemire, comme nous l'avons montré maintes et maintes fois au Conseil de sécurité, n'est qu'une phase essentielle de leur plan d'anéantissement final du Pakistan. Ce plan, l'Inde nous l'a brutalement rappelé chaque fois qu'il convenait à sa politique de nous intimider. A d'autres moments, elle l'a dissimulé. Le Pakistan n'existait pas encore, en 1947, que l'Inde faisait de son mieux pour l'étouffer dans l'œuf. L'adversité a alors trempé nos énergies. A cette époque, le fondateur de notre Etat, Qaid-i-Azam Mohammed Ali Jinnah, a dit, et je cite: "Dieu est grand. Nous ne nous rendrons pas tant qu'ils ne nous auront pas pris à bras-le-corps et jetés dans la mer d'Arabie. Nous ne nous rendrons pas."

33. Je puis vous assurer que ces paroles trouvent toujours un écho dans l'âme de tous les Pakistanais.

34. En cette heure grave, le Pakistan adresse un appel à tous les pays libres et épris de liberté pour qu'ils nous donnent leur appui total dans l'exercice de notre droit inhérent de légitime défense, individuelle et collective, reconnu dans l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Comme le Ministre des affaires étrangères du Pakistan l'a dit dans le télégramme qu'il vous a adressé le 6 septembre [S/6669], Monsieur le Président, le Pakistan exercera ce droit jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris des mesures efficaces pour rétablir la paix et la sécurité internationales en amenant l'Inde à renoncer à son aggression contre le Pakistan et contre le Jammu et Cachemire, que l'Inde a illégalement occupé par la force au mépris des résolutions de l'ONU. L'agression déclenchée par l'Inde contre notre pays constitue pour l'Organisation des Nations Unies un défi des plus graves, qui en menace les bases mêmes. La situation exige que le Conseil de sécurité prenne des mesures immédiates, y compris des mesures coercitives pour mettre un terme à l'agression et pour rétablir la paix et la sécurité internationales dans les conditions que je viens d'indiquer. C'est la seule façon d'assurer une paix durable dans la région.

35. The PRESIDENT (traduit de l'anglais): L'orateur suivant est le représentant de l'Inde, le Secrétaire aux affaires étrangères de ce pays, M. C. S. Jha. Je lui souhaite la bienvenue au Conseil et lui donne la parole.

36. M. JHA (Inde) [traduit de l'anglais]: Je vous remercie très vivement, Monsieur le Président, de vos paroles de bienvenue et je suis reconnaissant au Conseil de me permettre d'exposer la position de mon gouvernement.

37. Je viens d'entendre la déclaration du représentant du Pakistan, qui a parlé avec sentiment et beaucoup d'éloquence. Mais l'éloquence ne remplace pas les faits. Or, ce sont les réalités de la situation présente qui intéressent le Conseil et le monde entier. Je répondrai brièvement et plus tard à certains des arguments avancés par le représentant du Pakistan, mais je voudrais tout d'abord, avec votre permission, lire le texte du message que le Ministre des affai-

ternal Affairs of India to the Secretary-General^{3/} in answer to the communication by the Secretary-General forwarding resolution 209 (1965) of the Council.

"The Minister of External Affairs of India presents his compliments to the Secretary-General and has the honour to acknowledge the receipt of the text of resolution 209 (1965) adopted by the Security Council at its 1237th meeting on 4 September 1965. The Government of India, having given the most careful consideration to the resolution of the Security Council, would like to convey the following views to the Security Council.

"The Government of India appreciates that the Security Council, in its anxiety to stop the continuance of hostilities and bloodshed, has urgently adopted a resolution in the hope of bringing about an immediate cease-fire. This resolution has evidently been adopted without taking into consideration the reply of the Prime Minister of India communicated to the Secretary-General on 4 September 1965 [S/6672]^{4/} in response to the appeal of 1 September addressed by the Secretary-General to the Government of India [S/6647]. The reply of the Prime Minister of India narrated the events leading to the present situation in Kashmir, and also urged the steps which should be taken to restore peace in the State of Jammu and Kashmir. It is also evident that the resolution does not take into consideration certain important findings and recommendations of the Secretary-General contained in his report of 3 September [S/6651]. Further, neither the resolution nor the discussions which preceded the adoption of the resolution took note of the fact that on 1 September Pakistan violated the international border south of the cease-fire line between the State of Jammu and Kashmir and West Pakistan in order to attack the Chhamb-Jaurian sector within the State of Jammu and Kashmir, thereby extending the area of conflict. While aggression across the international border in the Chhamb-Jaurian sector continues, this attack, directed as it was by regular forces of the Pakistan Army towards gaining territory and cutting the vital lines of communication between the rest of India and the Indian State of Jammu and Kashmir, has changed the entire character of the situation. The offensive action in the Chhamb area was being fed by bases in Pakistan along the border of Pakistan with the State of Jammu and Kashmir. There were strong concentrations of Pakistan forces on the western frontier between India and Pakistan. On 5 September, after the resolution of the Security Council calling for a cease-fire, Pakistan aircraft bombed an Indian Air Force unit in Amritsar in the Indian State of Punjab. Pakistan aircraft also bombed Ranbirsinghpura and other places in Jammu and Kashmir well away from the cease-fire line. It was obvious that Pakistan was preparing for an offensive against India in a big way and a situation was created in which action restricted to Jammu and Kashmir could no longer meet the need of

res extérieures de l'Inde a adressé le 6 septembre au Secrétaire général^{3/}, en réponse à la communication du Secrétaire général lui faisant parvenir le texte de la résolution 209 (1965) du Conseil de sécurité.

"Le Ministre des affaires extérieures de l'Inde présente ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur d'accuser réception du texte de la résolution 209 (1965) adoptée par le Conseil de sécurité à sa 1237ème séance, le 4 septembre 1965. Le Gouvernement indien, après avoir examiné avec le plus grand soin la résolution du Conseil de sécurité, souhaite faire part au Conseil de ce qui suit.

"Le Gouvernement indien comprend que le Conseil de sécurité, préoccupé au plus haut point de faire cesser les hostilités et l'effusion de sang, ait adopté d'urgence une résolution dans l'espoir d'assurer un cessez-le-feu immédiat. De toute évidence, cette résolution a été adoptée sans qu'on ait tenu compte de la réponse du Premier Ministre de l'Inde communiquée au Secrétaire général le 4 septembre 1965 [S/6672]^{4/}, en réponse à l'appel adressé par ce dernier au Gouvernement indien le 1er septembre [S/6647]. La réponse du Premier Ministre de l'Inde relatait les événements qui ont conduit à la situation actuelle au Cachemire et demandait que certaines mesures soient prises pour rétablir la paix dans l'Etat de Jammu et Cachemire. Il est évident aussi que la résolution ne tient pas compte de certaines constatations et recommandations importantes du Secrétaire général figurant dans son rapport en date du 3 septembre [S/6651]. En outre, ni dans la résolution ni dans les échanges de vues qui ont précédé son adoption, il n'a été pris note du fait que, le 1er septembre, le Pakistan a violé la frontière internationale au sud de la ligne du cessez-le-feu entre l'Etat de Jammu et Cachemire et le Pakistan occidental, afin d'attaquer le secteur de Chhamb-Jaurian, dans l'Etat de Jammu et Cachemire, étendant ainsi le champ du conflit. Tandis que l'agression à travers la frontière internationale, dans le secteur de Chhamb-Jaurian, se poursuit, cette attaque, menée par des éléments réguliers de l'armée pakistanaise afin de gagner du territoire et de couper les lignes de communications d'importance vitale entre le reste de l'Inde et l'Etat indien de Jammu et Cachemire, a complètement changé la nature même de la situation. L'action offensive, dans la région de Chhamb, était menée à partir de bases situées au Pakistan, le long de la frontière de cet Etat avec l'Etat de Jammu et Cachemire. Il y avait de fortes concentrations de forces pakistanaises à la frontière occidentale entre l'Inde et le Pakistan. Le 5 septembre, après l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité demandant un cessez-le-feu, l'aviation pakistanaise a bombardé une unité des forces aériennes indiennes, à Amritsar, dans l'Etat indien du Pendjab. L'aviation pakistanaise a aussi bombardé Ranbirsinghpura et d'autres endroits du Jammu et Cachemire situés bien au-delà de la ligne du cessez-le-feu. De toute évidence, le Pakistan pré-

^{3/} Subsequently circulated as document S/6673.

^{4/} Incorporated in the 1237th meeting of the Council, paragraph 203.

^{3/} Distribué ultérieurement sous la cote S/6673.

^{4/} Incorporé dans le compte rendu de la 1237ème séance, par. 203.

the situation. Since the United Nations has throughout accepted that the security of Jammu and Kashmir is the responsibility of India, the Government of India had no alternative but to give effective assistance to our forces by moving across the Wagah border to stop Pakistan at the bases from which the attacks in Jammu and Kashmir were being mounted and supported.

"In resolution 209 (1965) the Security Council

"Calls upon the Government of India and Pakistan to take forthwith all steps for an immediate cease-fire".

"This cease-fire is posited on the condition mentioned in paragraph 2 of the resolution which

"Calls upon the two Governments to respect the cease-fire line and have all armed personnel of each party withdrawn to its own side of the line".

"It is the view of the Government of India that, if a cease-fire is to be brought about and peace restored, the withdrawal of the 'armed personnel of each party', referred to in this paragraph, must include all infiltrators from the Pakistan side of the cease-fire line, whether armed or unarmed, because, as stated by the Prime Minister of India in his reply to the Secretary-General, the present hostilities originated with large-scale infiltrations of armed and unarmed personnel from Pakistan, and until the activities of such personnel cease and until such personnel are withdrawn from the Indian side of the cease-fire line, peace cannot be restored, for which Pakistan must accept full responsibility.

"It has been stated by the Secretary-General in paragraph 15 of his report of 3 September, that the restoration of the cease-fire and a return to normal conditions along the cease-fire line can be achieved inter alia by:

"(a) A willingness of both parties to respect the agreement they have entered into;

"(b) A readiness on the part of the Government of Pakistan to take effective steps to prevent crossing of the cease-fire line from the Pakistan side by armed men, whether or not in uniform."

"These findings of the Secretary-General, based on the reports of the UNMOGIP, established beyond any doubt that Pakistan committed aggression against India across the cease-fire line. This aggression began in its massive form soon after India agreed to withdraw and withdrew from the Kargil area, considered strategically vital to the security of the Srinagar-Leh road, on the assurances given by Pakistan through the Secretary-General that the security of this road would not be endangered by Pakistan. But as stated by the Secretary-General

parait une offensive de grande envergure contre l'Inde, et une situation s'était créée dans laquelle une action limitée au Jammu et Cachemire se trouvait dépassée. Etant donné que l'ONU a toujours admis que la sécurité du Jammu et Cachemire incombe à l'Inde, le Gouvernement indien n'avait d'autre choix que d'apporter une assistance effective aux forces indiennes, en franchissant la frontière à Wagah pour arrêter le Pakistan aux bases mêmes à partir desquelles les attaques contre l'Etat de Jammu et Cachemire étaient organisées et appuyées.

"Dans la résolution 209 (1965), le Conseil

"Demande aux Gouvernements de l'Inde et du Pakistan de prendre sans aucun délai toutes mesures en vue d'un cessez-le-feu immédiat".

"Ce cessez-le-feu repose sur la condition mentionnée au paragraphe 2 de la résolution, qui

"Demande aux deux gouvernements de respecter la ligne de cessez-le-feu et d'assurer le retrait des forces armées de chaque camp de leur côté de la ligne".

"Le Gouvernement indien estime que, pour que le cessez-le-feu intervienne et que la paix soit rétablie, le retrait des forces armées de chaque camp", dont il est question dans ce paragraphe, doit s'étendre à tous les infiltrateurs, venant du côté pakistanais de la ligne du cessez-le-feu, qu'ils soient armés ou non, car, ainsi que l'a déclaré le Premier Ministre de l'Inde dans sa réponse au Secrétaire général, les hostilités actuelles ont commencé par des infiltrations massives d'éléments armés et non armés venus du Pakistan, et tant que ces éléments n'auront pas cessé leurs activités et n'auront pas tous été retirés du côté indien de la ligne du cessez-le-feu, la paix ne pourra être rétablie, ce dont le Pakistan doit accepter l'entière responsabilité.

"Au paragraphe 15 de son rapport du 3 septembre, le Secrétaire général a déclaré que le rétablissement du cessez-le-feu et le retour à un état de choses normal le long de la ligne du cessez-le-feu peuvent être réalisés si les conditions suivantes, notamment, sont remplies:

"a) Les deux parties doivent être résolues à respecter l'accord qu'elles ont conclu;

"b) Le Gouvernement pakistanais doit être disposé à prendre des mesures efficaces pour empêcher que la ligne du cessez-le-feu ne soit franchie à partir du côté pakistanais par des hommes armés, qu'ils soient ou non en uniforme."

"Ces conclusions du Secrétaire général, fondées sur les rapports de l'UNMOGIP, établissent sans doute possible que le Pakistan s'est rendu coupable d'une aggression contre l'Inde à travers la ligne du cessez-le-feu. Cette aggression a commencé, sous sa forme massive, peu après que l'Inde eut accepté de se retirer et se fut effectivement retirée de la zone de Kargil, dont l'importance stratégique est considérée comme capitale pour la sécurité de la route Srinagar-Leh, sur l'assurance du Pakistan, fournie par l'entremise du Secrétaire général, que

in paragraph 4 his report: 'Subsequently, there were some military attacks on the road by armed elements from the Pakistan side.' This establishes clearly that Pakistan had no intention of honouring its solemn assurances given to India through the Secretary-General and was bent on renewed and further aggression.

"The facts leading to the present situation and narrated in Prime Minister Lal Bahadur Shastri's message of 4 September to the Secretary-General are borne out by the Secretary-General's report, wherein it is stated in paragraph 6 that:

"General Nimmo has indicated to me that the series of violations that began on 5 August were to a considerable extent... in the form of armed men, generally not in uniform, crossing the cease-fire line from the Pakistan side for the purpose of armed action on the Indian side. This is a conclusion reached by General Nimmo on the basis of investigations by the United Nations observers, in the light of the extensiveness and character of the raiding activities and their proximity to the cease-fire line.... As regards violations by artillery, there was heavy and prolonged artillery fire across the line from the Pakistan side in the Chhamb/Bhimbar area on 15 and 16 August, and on 19 and 26 August the town of Punch was shelled from the Pakistan side, some of the shells hitting the building occupied by the United Nations military observers. Pakistan artillery again shelled the town of Punch on 28 August.... It is likewise confirmed that as of 24 August armed elements from Pakistan were still occupying Indian positions (pickets) north of Mandi in the Punch sector of the cease-fire line.'

"The Secretary-General's report has also stated that United Nations military observers have confirmed that on 1 September, the Pakistan army supported by artillery and air force attacked the Chhamb area of the Jammu-Jhangar sector; and on 2 September attacked Jaurian village across the international border between India and Pakistan.

"Thus, aggression by Pakistan has been clearly established by the independent authority of the United Nations and it is to be regretted that the Security Council has not taken this into consideration or asked Pakistan to withdraw from across the international border south of the cease-fire line and to respect the international border between India and Pakistan.

"While the Secretary-General in his recommendations to the Security Council referred to above has sought willingness of both parties to respect

la sécurité de cette route ne serait pas mise en danger par ce pays. Mais, comme le Secrétaire général le déclare au paragraphe 4 de son rapport, "par la suite, il y a eu quelques attaques militaires contre la route qui étaient déclenchées par des éléments armés venus du côté pakistanais". Cela démontre clairement que le Pakistan n'avait nulle intention de respecter l'assurance formelle qu'il avait donnée à l'Inde, par l'entremise du Secrétaire général, et qu'il avait la ferme intention de commettre d'autres agressions.

"Les faits qui ont conduit à la situation présente et qui sont relatés dans le message adressé le 4 septembre au Secrétaire général par M. Lal Bahadur Shastri, premier ministre de l'Inde, sont confirmés par le passage ci-après du paragraphe 6 du rapport du Secrétaire général:

"Le général Nimmo m'a signalé que la série de violations qui a commencé le 5 août est attribuable en grande mesure... à des hommes en armes ne portant généralement pas l'uniforme, qui ont franchi la ligne du cessez-le-feu, venant du côté pakistanais, aux fins d'opérations militaires du côté indien. C'est la conclusion à laquelle est parvenu le général Nimmo, se fondant sur les enquêtes effectuées par les observateurs des Nations Unies et eu égard à l'importance et à la nature des incursions et au fait qu'elles ont eu lieu près de la ligne du cessez-le-feu... En ce qui concerne les violations sous forme de tirs d'artillerie, des tirs d'artillerie violents et prolongés par-dessus la ligne, qui provenaient du côté pakistanais, ont été enregistrés dans le secteur de Chhamb-Bhimbar les 15 et 16 août, et les 19 et 26 août la ville de Punch a été prise sous un tir provenant du côté pakistanais, certains des obus atteignant le bâtiment occupé par les observateurs militaires des Nations Unies. L'artillerie pakistanaise a de nouveau bombardé la ville de Punch le 28 août... Il a été également confirmé qu'à la date du 24 août des éléments armés venus du Pakistan occupaient encore des positions indiennes au nord de Mandi, dans le secteur de Punch, près de la ligne du cessez-le-feu."

"Il est dit également dans le rapport du Secrétaire général que les observateurs militaires des Nations Unies ont confirmé que, le 1er septembre, l'armée pakistanaise, appuyée par de l'artillerie et des forces aériennes, a attaqué la région de Chhamb, dans le secteur Jammu-Jhangar, et que, le 2 septembre, elle a attaqué le village de Jaurian, franchissant la frontière internationale indo-pakistanaise.

"Ainsi, l'agression pakistanaise a été clairement établie par l'autorité indépendante de l'Organisation des Nations Unies, et il faut regretter que le Conseil de sécurité n'ait pas pris ce fait en considération ou demandé au Pakistan de se retirer de l'autre côté de la frontière internationale, au sud de la ligne du cessez-le-feu, et de respecter la frontière internationale indo-pakistanaise.

"Dans ses recommandations au Conseil de sécurité, dont il a été question plus haut, le Secrétaire général a fait appel aux deux parties pour qu'elles

the agreement they have entered into, this appeal should more appropriately have been addressed to Pakistan alone because India has always respected the agreement in respect of the cease-fire line. This is borne out by the report of the Secretary-General itself. In paragraph 9 of this report he has stated that on the morning of 9 August 1965, a telegram was received from General Nimmo warning that the situation was deteriorating along the cease-fire line. On the basis of this report, the Secretary-General asked the representative of Pakistan to convey to his Government his 'very serious concern about the situation that was developing in Kashmir, involving the crossing of the cease-fire line from the Pakistan side by numbers of armed men and their attacks on Indian military positions on the Indian side of the line, and also my strong appeal that the cease-fire line be observed.' In response to this appeal, the Secretary-General has noted that: 'I have not obtained from the Government of Pakistan any assurance that the cease-fire and the cease-fire line will be respected henceforth or that efforts would be exerted to restore conditions to normal along that line.' The reason for Pakistan refusing to give such an assurance is also evident from paragraph 10 of the report of the Secretary-General when he described the considerations which led to his withholding the statement he wanted to make in consultations with the Governments of India and Pakistan. While India was agreeable to the statement proposed to be issued by the Secretary-General, according to the Secretary-General: 'The Government of Pakistan was strongly negative about the statement in general on the grounds that it favoured India in that it dealt only with the current cease-fire situation without presenting the political background of the broad issue and thus was lacking in balance, since a cease-fire alone supports the status quo to India's benefit.' It is clear from this that Pakistan did not want and does not want to maintain the status quo in respect of the cease-fire line and its only aim is to violate the cease-fire line and by aggression to extend by force the forceable occupation of the two-fifths of the State of Jammu and Kashmir to the whole of the State of Jammu and Kashmir. Thus, it is Pakistan alone who should be asked to express willingness to respect the agreement they have entered into and to desist from altering the status quo by force.

"The Secretary-General, in the second recommendation contained in paragraph 15 of his report, has urged categorically that the Government of Pakistan is to be asked to express its readiness 'to take effective steps to prevent crossings of the cease-fire line from the Pakistan side by armed men, whether or not in uniform'. It is obvious from this that, as stated in the reply of the Prime Minister of India to the Secretary-General, the present situation has arisen not from any armed revolt in the State of Jammu and Kashmir, as wrongly alleged by Pakistan, but as a result of

respect l'accord qu'elles ont conclu, mais il aurait mieux convenu de n'adresser cet appel qu'au Pakistan, car l'Inde a toujours respecté l'accord relatif à la ligne du cessez-le-feu, ainsi qu'il ressort du rapport même du Secrétaire général. Celui-ci a déclaré, au paragraphe 9, avoir reçu, dans la matinée du 9 août 1965, un télégramme du général Nimmo prévenant que la situation empirait le long de la ligne du cessez-le-feu. Se fondant sur ce rapport, le Secrétaire général a demandé au représentant du Pakistan "de faire part à son gouvernement de la très grave préoccupation que "[lui] causaient les événements du Cachemire — notamment le fait que la ligne du cessez-le-feu "avait été franchie à partir du côté pakistanais "par un certain nombre d'hommes armés qui "avaient attaqué des positions militaires indiennes "du côté indien de la ligne — ainsi que de lui transmettre un appel instant à respecter la ligne du "cessez-le-feu". En réponse à cet appel, le Secrétaire général a signalé qu'il n'a "pas obtenu du "Gouvernement pakistanais l'assurance que le cessez-le-feu et la ligne du cessez-le-feu seraient "respectés à l'avenir, ou qu'il s'emploierait à "rétablir un état de choses normal le long de "la ligne". La raison pour laquelle le Pakistan s'est refusé à donner cette assurance ressort clairement, elle aussi, du paragraphe 10 du rapport du Secrétaire général, où ce dernier indique les considérations qui l'ont amené à ne pas publier la déclaration qu'il désirait faire en consultation avec les Gouvernements indien et pakistanais. Le Gouvernement indien n'avait pas d'objection à ce que la déclaration proposée par le Secrétaire général fût rendue publique, mais, selon le Secrétaire général, "le Gouvernement pakistanais a adopté "une attitude nettement négative à l'égard de l'ensemble de la déclaration, alléguant qu'elle favorisait l'Inde et ne traitait que de la situation "actuelle du cessez-le-feu sans présenter les antécédents politiques de l'ensemble de la question, "et manquait ainsi d'équilibre, étant donné que le "cessez-le-feu, en lui-même, favorise le status quo "dans l'intérêt de l'Inde". Il apparaît donc clairement que le Pakistan n'a pas voulu et ne veut pas maintenir le status quo en ce qui concerne la ligne du cessez-le-feu et qu'il a pour seul objectif de violer cette ligne et d'étendre, par l'agression, son occupation armée des deux cinquièmes de l'Etat de Jammu et Cachemire à l'ensemble de cet Etat. On le voit, c'est le Pakistan seul qui devrait être prié de se déclarer prêt à respecter l'accord auquel il a souscrit et à renoncer à modifier le status quo par la force.

"Dans la deuxième recommandation contenue au paragraphe 15 de son rapport, le Secrétaire général a insisté de façon catégorique pour que le Gouvernement pakistanais soit prié de se déclarer disposé "à prendre des mesures efficaces pour empêcher que la ligne du cessez-le-feu ne soit franchie "à partir du côté pakistanais par des hommes armés, "qu'ils soient ou non en uniforme". Il s'ensuit donc, comme il est dit dans la réponse du Premier Ministre de l'Inde au Secrétaire général, que la situation actuelle ne découle pas d'une révolte armée dans l'Etat de Jammu et Cachemire, comme

massive armed infiltration organized and planned by Pakistan, followed by attacks by the Pakistan Army and Air Force. Until this aspect of the situation and the recommendations of the Secretary-General in this regard are taken into consideration, no progress can be made to restore peace in the State of Jammu and Kashmir.

"The Government of India is of the firm view that an immediate cease-fire and the implementation of paragraph 2 of Security Council resolution 209 (1965) can be brought about only when Pakistan takes effective steps to stop further crossings of the cease-fire line from the Pakistan side by armed and unarmed personnel, civil and military, whether or not in uniform, and also immediately removes from the Indian side of the cease-fire line all such personnel who have already crossed the cease-fire line. Pakistan must also vacate aggression in the Chhamb area, forcibly occupied by Pakistan since 1 September from across the international border, and undertake to respect in future the international border between India and Pakistan. Furthermore, India would have to be satisfied that there will be no recurrence of such a situation before a cease-fire can be effective and peace restored."

38. This message from the Minister of External Affairs in reply to the Secretary-General gives the position of my Government with regard to the matter that is before the Security Council—incidentally, I note that there is no response from Pakistan. Although more detailed, the message contains substantially the same points that were made by the Prime Minister of India in his message of 4 September to the Secretary-General. Our position has therefore been made clear before the Council, and I have nothing more to add in that respect.

39. Now, with the permission of the President, I should like to say a few words about the rhetorical, highly coloured and, in many instances, false statements made by the representative of Pakistan. He talked about Pakistan's being one-fifth the size of India. I think that perhaps that is arithmetically a little wrong, but nevertheless it is correct that Pakistan is smaller in size than India. But what do we see today? We certainly do not judge a country by its size. A large country and a small country are both Members of the United Nations and enjoy sovereign equality; they are equals before the international community. But today we find that Pakistan has mounted an aggression against India with the help—and I have to mention this regretfully—of weapons obtained from its ally by deceitful means throughout these years. These weapons were obtained for other purposes, but today they are being used against the sons of India, against friends of the United States, in an action which is a patent example of aggression.

Je prétend à tort le Pakistan, mais qu'elle résulte d'une infiltration armée massive, organisée de propos délibéré par le Pakistan et suivie par des attaques de l'armée et de l'aviation pakistanaises. Tant que cet aspect de la situation et les recommandations du Secrétaire général à cet égard n'auront pas été pris en considération, il sera impossible de progresser sur la voie d'un rétablissement de la paix dans l'Etat de Jammu et Cachemire.

"Le Gouvernement indien est fermement convaincu qu'un cessez-le-feu immédiat et l'application du paragraphe 2 de la résolution 209 (1965) du Conseil de sécurité ne peuvent intervenir que lorsque le Pakistan aura pris des mesures efficaces pour empêcher que la ligne du cessez-le-feu ne soit à nouveau franchie à partir du côté pakistanais par du personnel armé et non armé, civil et militaire, en uniforme ou non, et lorsqu'il aura également retiré sans délai du côté indien de la ligne du cessez-le-feu tous les éléments de ce genre qui ont déjà traversé cette ligne. Le Pakistan doit également renoncer à l'agression dans la région de Chhamb, qu'il occupe par la force depuis le 1er septembre après avoir franchi la frontière internationale, et s'engager à respecter à l'avenir la frontière internationale entre l'Inde et le Pakistan. De plus, avant qu'il puisse y avoir un cessez-le-feu effectif et un rétablissement de la paix, l'Inde devra être assurée que pareille situation ne se reproduira pas."

38. Ce message du Ministre des affaires extérieures de l'Inde en réponse au Secrétaire général expose la position de mon gouvernement quant à la question dont le Conseil de sécurité est saisi. Je note en passant que le Pakistan n'a pas répondu. Il s'agit, évidemment, d'un document détaillé, mais les arguments qu'il contient sont, en substance, les mêmes que ceux qu'a invoqués le Premier Ministre de l'Inde dans le message qu'il a adressé au Secrétaire général le 4 septembre. Nous avons donc exposé clairement notre position devant le Conseil et, à cet égard, je n'ai rien à ajouter.

39. Maintenant, si vous me le permettez, Monsieur le Président, je commenterai brièvement la déclaration pleine d'éloquence et de verve, mais souvent fallacieuse, faite par le représentant du Pakistan. Celui-ci a dit que la superficie du Pakistan représentait le cinquième de celle de l'Inde. Il a peut-être fait une légère erreur de chiffres, mais il est exact que le Pakistan est plus petit que l'Inde. Cependant, que voyons-nous aujourd'hui? Nous ne jugeons certainement pas un pays à ses dimensions. Un grand pays et un petit pays sont également Membres de l'Organisation des Nations Unies et sont également souverains. Ils sont égaux devant la communauté internationale. Mais nous constatons aujourd'hui que le Pakistan s'est livré à une agression contre l'Inde au moyen, je regrette de le dire, d'armes qui, depuis des années, ont été obtenues par la ruse auprès d'un pays allié. Ces armes ont été fournies à d'autres fins, mais elles sont utilisées aujourd'hui contre le peuple indien, contre des amis des Etats-Unis, dans un acte d'agression caractérisée.

40. The representative of Pakistan has also referred to what he calls India's aggressive actions. In his statement, he has turned a blind eye to many things. He has not mentioned the report of the Secretary-General of 3 September 1965, which is a Council document and which indeed forms the basis of the consideration of this matter by the Council. That report has been ignored. He has ignored the fact of the massive infiltrations commencing on 5 August, which again is a matter of history, which is testified to in the report of the Secretary-General in no uncertain terms, and which is again based on the observations of United Nations observers who have been specifically entrusted with the task of observation of the cease-fire. All these, according to Pakistan, do not exist. The incidents of 5 August and thereafter—the massive infiltration of hundreds, and in fact thousands, of men armed to the teeth with modern weapons, well organized and coming into our territory to commit sabotage and arson—those facts have been completely ignored.

41. The representative of Pakistan has also ignored and forgotten, although the world has not forgotten—and certainly we have not forgotten—the invasion of Jammu and Kashmir by Pakistan in 1947-1948. The Council will recall—or certainly the permanent members of the Council—that at that time the State of Jammu and Kashmir, which is an integral part of the Indian Union juridically and in fact, was invaded by Pakistan, and that for months Pakistan refused to admit any hand in that invasion. Before the Security Council, its representatives solemnly and on several occasions denied any complicity in the invasion of Kashmir, any complicity in the activities of the raiders who had come across the boundary between Jammu and Kashmir, on the one hand, and Pakistan, on the other. But truth cannot be hidden forever. Seven months later, in July 1948, when they realized that it was no longer possible to hide the fact of their complicity, they admitted before the United Nations Commission on India and Pakistan that the Pakistan Army had been in Kashmir in the strength of one or two brigades—I cannot recall now which it was; that they had been there, and had been there for several months.

42. That, of course, happened several years ago. But the consequences are still with us. Today, Pakistan occupies two-fifths of the State of Jammu and Kashmir, without the slightest shadow of legal right, and its occupation is based solely and entirely on force. That is aggression, which we shall not forget. The Council may have forgotten that—there have been tendencies sometimes to forget it—but we cannot forget. That is aggression, and that aggression is continuing today.

43. Not content with that aggression, Pakistan has engineered aggression in the form of massive infiltrations of armed personnel, the fact of which can no longer be doubted in the context of the report of the Secretary-General and the reports of the United Nations observers.

44. I would request the Council to pause for a moment and consider the enormity of this action. India is a peaceful State. It does not want to get into any trouble with its neighbours; it has no designs on its

40. Le représentant du Pakistan a aussi parlé de ce qu'il appelle les actes d'agression de l'Inde. Dans sa déclaration, il a omis de parler de bien des choses. Il n'a pas mentionné le rapport du Secrétaire général, du 3 septembre 1965, document officiel du Conseil de sécurité, sur lequel, en fait, le Conseil doit se fonder pour examiner la question. Ce rapport a été passé sous silence. Le représentant du Pakistan a ignoré les infiltrations massives qui ont commencé le 5 août, ce qui encore une fois est une réalité historique, qui est clairement évoquée dans le rapport du Secrétaire général et qu'attestent les constatations des observateurs des Nations Unies, spécialement chargés de veiller au respect du cessez-le-feu. Tout cela, selon le Pakistan, n'existe pas. Les incidents du 5 août et ceux qui ont suivi — l'infiltration massive de centaines, que dis-je, de milliers d'hommes, armés jusqu'aux dents d'armes modernes, bien organisés, venus commettre des actes de sabotage et allumer des incendies sur notre territoire — ont été complètement passés sous silence.

41. Le représentant du Pakistan a aussi oublié — bien que ni le monde ni nous-mêmes, certes, ne l'ayons oublié — l'invasion du Jammu et Cachemire par le Pakistan en 1947-1948. Le Conseil se souviendra — en tout cas les membres permanents du Conseil — qu'à cette époque l'Etat de Jammu et Cachemire, qui fait partie intégrante, en droit et en fait, de l'Union indienne, a été envahi par le Pakistan et que, pendant des mois, le Pakistan a refusé d'admettre sa participation à l'invasion. Ses représentants ont, à maintes reprises, nié solennellement devant le Conseil de sécurité toute complicité dans l'invasion du Cachemire et dans les violations de la frontière entre l'Etat de Jammu et Cachemire et le Pakistan. Mais on ne peut nier la vérité indéfiniment. Sept mois plus tard, en juillet 1948, lorsque le Pakistan a compris qu'il n'était plus possible de dissimuler sa complicité, il a admis devant la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan la présence depuis plusieurs mois d'une ou de deux brigades — je ne me le rappelle plus exactement — de l'armée pakistanaise au Cachemire.

42. Cela se passait, évidemment, il y a plusieurs années. Mais les conséquences s'en font encore sentir. Aujourd'hui, le Pakistan occupe sans le moindre droit les deux cinquièmes de l'Etat de Jammu et Cachemire, et cette occupation n'est fondée que sur la force. C'est là une agression que nous n'oublierons pas. Le Conseil peut l'avoir oubliée — on a parfois tendance à oublier —, mais nous ne le pouvons pas. C'est une agression, et elle se poursuit aujourd'hui.

43. Ne se contentant pas de cette agression, le Pakistan en a organisé une autre sous forme d'infiltrations massives d'hommes armés, fait dont on ne peut plus douter après le rapport du Secrétaire général et les rapports des observateurs des Nations Unies.

44. Je voudrais demander au Conseil de s'arrêter un moment pour examiner l'énormité de cette action. L'Inde est un Etat pacifique, qui ne veut pas avoir d'ennuis avec ses voisins et qui n'a aucun dessein

neighbours; it does not covet any territory. Its record of peace, and its contribution to peace, is inscribed in the archives of the United Nations. Here we are, a peaceful State—and suddenly thousands of armed personnel, most of them belonging to the regular forces of the Pakistan Army in the camouflaged garb of civilians, descend on our territory. They descend in the midst of our population, with instructions from the Pakistan Government—as has been shown and abundantly proved by statements of captured prisoners, by photographs of weapons and of men who have been captured—to commit sabotage, arson, murder and pillage, to disrupt the lines of communication, to harass the Indian Army and to create an internal uprising. These are the motives with which these people came into our territory.

45. I said a moment ago that this is a matter to be paused over and pondered. Is it permissible for a State, a neighbouring State, to send thousands of armed personnel into another State to commit illegal acts? Does that not amount to aggression? Does that not amount to a flagrant violation of the Charter? Is it not against all principles of peaceful coexistence? Is it not contrary to the numerous international declarations—the Bandung Declaration, the Charter of the Organization of African Unity, the Cairo Declaration, and numerous other declarations—which have been adopted by nations and which today embody the ethos, the ethics of international life? Surely, that sort of action cannot be permitted. If it does occur, a sovereign State is obliged—it has not only the right, but the duty—to defend itself against this kind of aggression.

46. That is all we did. The infiltrators who came into our territory were dealt with in accordance with the normal way of dealing with law-breakers, which is the right of every State. But then, these people kept on coming. We made it quite clear—the representative of Pakistan has even quoted some statements by my Prime Minister and others—that this was a most worrisome situation for us, a situation of patent and naked aggression—a situation which is not permissible for a neighbouring State to create under the Charter of the United Nations, or under any other code of international behaviour. Therefore, we had to take action to meet this situation. We were faced with an endless chain of men being sent over the frontier. We pushed them back, they continued to come into our territory. Therefore, we had to take military action; we had to take defensive measures which would not only enable us to deal with these people in our territory but, even more important, which would enable us to stop these infiltrations. We made no secret of this; as a matter of fact, our representatives here informed the Secretary-General of this development.

47. The most curious feature of this whole business is the fact that Pakistan denies completely any knowledge of these armed infiltrations or of despatching these infiltrators. According to Pakistan, they do not exist; according to them there is a mythical revolt in Kashmir.

48. Today, the whole world knows, however, as has been testified to by foreign and independent observers,

sur eux; elle ne convoite aucun territoire. Les archives des Nations Unies font foi de son passé pacifique et de sa contribution à la paix. Et voilà que le territoire de cet Etat pacifique est soudain envahi par des milliers d'hommes armés, dont la plupart appartiennent à des forces régulières de l'armée pakistanaise, camouflés en civils. Ils se mêlent à notre population avec pour instructions du Gouvernement pakistanais — ce que prouvent abondamment les déclarations de prisonniers et les photographies d'armes et d'hommes capturés — de se livrer à des actes de sabotage, à des meurtres et au pillage, d'allumer des incendies, de détruire les lignes de communication, de harceler l'armée indienne et de susciter un soulèvement intérieur. Voilà le but dans lequel ces gens ont pénétré sur notre territoire.

45. Je viens de dire que c'était une question qui méritait que l'on s'y arrête pour y réfléchir. Est-il permis à un Etat d'envoyer des milliers d'hommes armés dans un Etat voisin pour y commettre des actes illégaux? Cela n'équivaut-il pas à une agression? Cela ne revient-il pas à une violation flagrante de la Charte? Cela n'est-il pas contre tous les principes de coexistence pacifique? Cela n'est-il pas contraire aux nombreuses déclarations internationales, la Déclaration de Bandung, la Charte de l'Organisation de l'unité africaine, la Déclaration du Caire et de nombreuses autres déclarations, qui ont été adoptées par les nations et qui aujourd'hui incarnent l'esprit et la morale de la vie internationale? On ne peut vraiment pas tolérer des agissements de cette sorte et, le cas échéant, un Etat souverain est obligé — il n'a pas seulement le droit, mais le devoir — de se défendre contre une telle agression.

46. C'est tout ce que nous avons fait. Les éléments qui se sont infiltrés sur notre territoire ont subi le traitement normalement réservé à ceux qui violent la loi; tous les Etats ont le droit d'agir ainsi. Mais cela ne les a pas arrêtés. Nous avons fait savoir — le représentant du Pakistan a même cité une déclaration du Premier Ministre de mon pays et d'autres personnes — que nous nous inquiétions fort de la situation créée par cette agression flagrante d'un Etat voisin, interdite par la Charte des Nations Unies et par toute autre règle de droit internationale. Nous avons donc agi en conséquence. Nous nous trouvons en présence d'une interminable chaîne d'hommes venant d'au-delà de la frontière. Nous les avons repoussés, mais ils ne cessaient de venir dans notre territoire. Nous avons donc dû prendre des mesures militaires défensives, non seulement pour faire face aux éléments qui s'étaient infiltrés sur notre territoire, mais aussi et surtout pour mettre fin à ces infiltrations. Nous n'avons pas gardé le secret là-dessus; en fait, nos représentants auprès de l'Organisation des Nations Unies ont informé le Secrétaire général de ces événements.

47. Ce qui est le plus curieux dans toute cette affaire, c'est que le Pakistan dit n'avoir aucune connaissance de ces infiltrations d'éléments armés et nie les avoir envoyés. Selon lui, ces infiltrations n'existent pas, et il y aurait une révolte au Cachemire.

48. Cependant, le monde entier sait aujourd'hui, comme en ont témoigné des observateurs étrangers

that there is no revolt in Kashmir: the people are with the Government—contrary to what Pakistan has tried to lead or mislead the world to believe—and therefore co-operate with the Government. They are angry that their homes and herds have been raided by these armed men from across the cease-fire line, and they have helped the Government in tracking down these infiltrators. There is no revolt of the people in Kashmir. In fact, the people are suffering—they have suffered and are suffering—at the hands of Pakistani armed personnel, both regular personnel and this camouflaged body of infiltrators.

49. While the Secretary-General was making earnest efforts, in consultation with the representatives of India and Pakistan, to find a way out of this difficult situation—even while these efforts were being made—Pakistan, on 1 September, mounted a terrific attack: two regiments of tanks, to begin with—extremely lethal weapons which they had deceitfully obtained from their allies for other purposes—a most severe onslaught, partly across the cease-fire line, partly across the international frontier between Jammu and Kashmir, and today, they have penetrated something like twenty miles, or even more, and are threatening our lines of communication with our armed forces in Kashmir, and also the lines of communication in general between Jammu and Kashmir and India. This they call defensive action.

50. These words—"defensive action"—are in current use. Yet, if there is one thing history has taught, it is that aggressors, when they use those words, use them for a different purpose: to camouflage their aggression.

51. In the broadcast on 1 September, President Ayub Khan, while reiterating the denial of any knowledge of infiltrators, or of any responsibility for these armed infiltrators, and in announcing the invasion of the Chhamb area, into Jammu, went on to say that Pakistan forces were obliged to go into Jammu and Kashmir to help the so-called freedom fighters.

52. Mark these words. This is not defensive action; he does not state he went there to defend Pakistan. He went there to help others whom he thought were freedom fighters. This is not defensive action. By the very words of the President of Pakistan, the action that Pakistan has taken—the great military thrust supported by tanks, heavy artillery, aircraft, etc., as a result of which Pakistani forces have penetrated many miles into our territory—could not be called defensive action. It was offensive action. Tanks are usually used for offensive purposes in such a manner. It was aggression, whatever may be the reason or justification in their own eyes for that action.

53. The representative of Pakistan has also denied that there is an international frontier between Jammu and Kashmir and Pakistan. The State of Jammu and Kashmir is a part of the Indian Union; I repeat this, as it has been repeated dozens of times before this Council. And if we have to repeat it again, we do so because it is our sacred right and our sacred

et impartiaux, qu'il n'y a pas de révolte au Cachemire: le peuple est avec le gouvernement — contrairement à ce que le Pakistan a essayé de faire croire au monde — et coopère avec lui. Le peuple est courroucé de voir ses maisons pillées et ses troupeaux volés par des envahisseurs armés, venus de l'autre côté de la ligne du cessez-le-feu, et il a aidé le gouvernement à les traquer. Le peuple du Cachemire ne s'est pas révolté. En réalité, il a souffert et souffre encore des agissements des Pakistanais, que ce soit des troupes régulières ou des groupes d'infiltration camouflés.

49. Tandis que le Secrétaire général faisait de sérieux efforts, au cours d'entretiens avec les représentants de l'Inde et du Pakistan, pour trouver une issue à cette pénible situation, le Pakistan lançait le 1er septembre une terrible attaque. Tout d'abord, deux régiments de chars — armes extrêmement meurtrières que le Pakistan avait obtenues de ses alliés à d'autres fins — ont attaqué sévèrement la ligne du cessez-le-feu et la frontière internationale entre l'Etat de Jammu et Cachemire et l'Inde. Et, aujourd'hui, ces forces se sont avancées de plus de 20 miles, menaçant nos lignes de communication avec nos troupes au Cachemire, et les lignes de communication entre l'Etat de Jammu et Cachemire et l'Inde. Voilà ce que le Pakistan appelle une action défensive.

50. Ces termes d'"action défensive" sont devenus courants. L'histoire nous a pourtant bien appris que, chaque fois que des agresseurs emploient cette expression, c'est dans un but différent: pour camoufler leur agression.

51. Dans une déclaration radiodiffusée le 1er septembre, le président Ayub Khan, tout en niant de nouveau avoir connaissance d'une infiltration quelconque et avoir aucune responsabilité à cet égard, et en annonçant l'invasion de la région de Chhamb, au Jammu, a ajouté que les forces pakistanaises étaient obligées d'entrer au Jammu et Cachemire pour aider les soi-disant combattants de la liberté.

52. Notez bien ces mots. Il ne s'agit pas là d'une action défensive; le Président du Pakistan n'a pas indiqué qu'il avait envoyé ses troupes défendre le Pakistan. Elles sont allées aider ceux qui, d'après lui, étaient des combattants de la liberté. Ce n'était donc pas une action défensive. D'après les termes employés par le Président lui-même, l'action entreprise par son pays — une grande opération militaire, menée avec le soutien des chars, de l'artillerie lourde et de l'aviation, à la suite de laquelle les troupes pakistanaises ont pénétré profondément dans notre territoire — ne pouvait être qualifiée d'action défensive. En fait, il s'agissait d'une action offensive, action qui demande généralement l'emploi de chars. C'était là une agression, quelles que soient les raisons ou les justifications données par le Pakistan.

53. Le représentant du Pakistan a également nié l'existence d'une frontière internationale entre l'Etat de Jammu et Cachemire et le Pakistan. L'Etat de Jammu et Cachemire est partie intégrante de l'Union indienne, je le répète, comme cela a été dit maintes fois déjà devant ce conseil. Et si j'ai à le redire encore, je le redirai, car c'est pour nous un droit

duty to defend the integrity of any part of India. That right and duty cannot be taken away from us, even by the United Nations, because the very basis of the Charter of the United Nations is the recognition of the sovereignty of a country. We have the right to defend our territory, and Jammu and Kashmir is a part of India; no emotional outburst on the part of Pakistan can change that fact. I want to make that clear. All consideration by this Council has to take account of that very basic fact. If it is ignored, then the very basis of this consideration disappears.

54. India has the right to defend itself. As Prime Minister Nehru stated, several years ago, an attack on Jammu and Kashmir is an attack on India. He was stating an obvious fact, but wanted to emphasize it because the eyes of our predatory neighbour have always been cast on Jammu and Kashmir.

55. As you know, there is a cease-fire line, which of course is not an international frontier: it is a line arising out of the cease-fire agreement of 1949.^{5/} But below the cease-fire line there is a long frontier between the Indian State of Jammu and Kashmir and Pakistan; and the fact that it is an international frontier cannot be altered merely because Pakistan has advanced a spurious claim to the State of Jammu and Kashmir; there can be no other frontier but an international frontier between Jammu and Kashmir and Pakistan. Therefore, even taking the worst view—which I do not for a moment admit—that it is a disputed frontier, does that justify a State marching its armies across a frontier it regards as disputed? As I said, no dispute exists; and if the theory put forward by the representative of Pakistan were adopted, then the whole of international society would lose the very basis for its coexistence.

56. I am sorry to take the Council's time, but I wish to put the record straight. The representative of Pakistan has talked of colonialism; he accuses India of colonialism in Jammu and Kashmir. The people of Jammu and Kashmir are the people of India. They are our kith and kin; they are blood of our blood, and they are as much Indian citizens as anyone else in any part of India. That is not colonialism. They enjoy the same rights and privileges, the same guarantees under the Constitution of India, as any other citizen of India. The representative of Pakistan would be well advised to look nearer home, to look within Pakistan itself. Some introspective examination is always good for the soul. If there is colonialism, it is the colonialism that is being practised in Pakistan. A ruling group, divorced from contact with public opinion, is ruling over large sections of the people of Pakistan. If there is colonialism, it exists in Pakistan. The Pashtoons, the Baluchis, the East Pakistanis, are being ruled without any regard to their civil rights, to their fundamental human rights and freedoms. That is colonialism as the world understands it.

^{5/} Agreement between military representatives of India and Pakistan regarding the establishment of a cease-fire line in the State of Jammu and Kashmir, signed at Karachi on 27 July 1949 (see Official Records of the Security Council, Fourth Year, Special Supplement No. 7, document S/1430/Add.1, annex 26).

et un devoir sacré de défendre l'intégrité de chaque partie de l'Inde. Ce droit et ce devoir ne peuvent nous être contestés, même par les Nations Unies, dont la Charte repose sur la reconnaissance de la souveraineté de chaque pays. Nous avons le droit de défendre notre territoire, et l'Etat de Jammu et Cachemire fait partie de l'Inde. Aucun discours passionné du Pakistan n'y changera rien; je tiens à le préciser. Tout examen de la question par le Conseil doit tenir compte de ce fait essentiel. Sinon, cet examen perdrait sa raison d'être.

54. L'Inde a le droit de se défendre. Comme le premier ministre Nehru l'a dit, il y a bien des années, une attaque contre l'Etat de Jammu et Cachemire est une attaque contre l'Inde. Il tenait à souligner ce fait évident, étant donné les visées de notre rapace voisin.

55. Comme vous le savez, il y a une ligne du cessez-le-feu qui, naturellement, n'est pas une frontière internationale: c'est une ligne résultant de l'accord de cessez-le-feu de 1949^{5/}. Mais au-dessous de la ligne du cessez-le-feu existe une longue frontière entre l'Etat indien de Jammu et Cachemire et le Pakistan; et cette frontière internationale ne peut être changée par le fait que le Pakistan a émis des prétentions non fondées sur l'Etat de Jammu et Cachemire. Il ne peut y avoir d'autre frontière qu'une frontière internationale entre le Jammu et Cachemire et le Pakistan. Ainsi, même dans la pire des hypothèses — que je me refuse à admettre un seul instant —, à savoir que cette frontière est litigieuse, cela justifie-t-il qu'un Etat envoie ses troupes à travers ladite frontière? Je l'ai dit, il n'y a pas de querelle de frontière; et si la théorie avancée par le représentant du Pakistan était retenue, les fondements mêmes de la coexistence internationale seraient ébranlés.

56. Je ne voudrais pas retenir l'attention du Conseil, mais je tiens à mettre les choses au point. Le représentant du Pakistan a accusé l'Inde de colonialisme au Jammu et Cachemire. Mais les habitants du Jammu et Cachemire sont des Indiens; ils sont nos parents et nos frères par le sang et sont autant citoyens de l'Inde que tout autre Indien vivant dans une autre partie du pays. Ce n'est pas là du colonialisme. Ils jouissent des mêmes droits et privilèges, des mêmes garanties constitutionnelles que tout autre citoyen de l'Inde. Le représentant du Pakistan ferait bien de tourner son regard vers son pays, vers le Pakistan; un peu d'introspection est toujours salutaire. S'il y a un colonialisme, c'est celui qui est pratiqué au Pakistan. Un groupe dirigeant, sans contact avec l'opinion publique, gouverne de vastes secteurs de la population pakistanaise. S'il y a un colonialisme, c'est bien au Pakistan. L'administration refuse aux Pashtoons, aux Baluchis et aux habitants du Pakistan oriental la jouissance de leurs droits civiques et des libertés et des droits fondamentaux de l'homme. C'est cela le colonialisme, dans son acception universelle.

^{5/} Accord entre les représentants militaires de l'Inde et du Pakistan concernant l'établissement d'une ligne de suspension d'armes dans l'Etat de Jammu et Cachemire, signé à Karachi le 27 juillet 1949 (voir Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, Supplément spécial No 7, document S/1430/Add.1, annexe 26).

57. The representative of Pakistan continued to repeat that all the action undertaken by Pakistan has been defensive action. I have already said that the action taken by Pakistan, first and foremost—and I repeat "first and foremost"—has been the planned and Government-directed infiltration, massive infiltration, of thousands of people into our territory, which is aggression. That is something which international society cannot tolerate; it is not open to any neighbour to behave in that fashion, and if it does behave in that fashion, retribution must come.

58. Every nation has the inherent right to exercise self-defence, and that is what we have done against these armed infiltrators. The action undertaken by Pakistan is surely not defensive action. Its massive attack with tanks, heavy artillery and aircraft deep inside Jammu and Kashmir—accounts of which members of the Security Council must have read—cannot be defensive action, as I have already indicated. I should like to read out what appeared in The New York Times today, 6 September, both in the news report and under the caption "Quotation of the Day". This is what General Mohammad Musa, Commander in Chief of the Pakistan Army, said to his troops on their success against Indian forces on the Indian side of the cease-fire line: "You have got your teeth into him. Bite deeper and deeper until he is destroyed. And destroy him you will, God willing." Even God is brought into this. These are not the words of a Commander who is engaged in defensive action. This is cold-blooded aggression. They want to destroy us. They want to defeat our armies. They want to annex our territory. And surely it is up to us, it is our duty, it is our right, to defend our territory by all means at our disposal.

59. Pakistan has, by its actions, converted and transformed this whole business into the realm of military action. What we have had to exercise is defensive military action because we have got to strike at the bases from where this attack has been launched and from where they expect to wreak destruction on us.

60. I shall content myself with these observations. I am most grateful to you, Mr. President, for having given me this time, and I hope that you will permit me to speak again if circumstances should necessitate it.

61. Mr. RAMANI (Malaysia): I am privileged—it is a rather melancholic privilege—once again to introduce a draft resolution sponsored by Bolivia, the Ivory Coast, Jordan, Malaysia, the Netherlands and Uruguay [S/6662].

62. The formulation of this draft resolution is the result of many hours of effort not only to express the ideas relevant to the immediate developments, but also to find the proper words to describe them accurately.

63. We apologize for having made it necessary for the President to convoke this meeting after the hour originally fixed for our meeting this afternoon.

57. Le représentant du Pakistan répète que toutes les mesures prises par le Pakistan n'ont eu qu'un caractère défensif. J'ai déjà dit que ces mesures consistent d'abord et avant tout — je répète: "d'abord et avant tout" — en l'infiltration organisée et massive de milliers d'hommes en territoire indien, dirigée par le gouvernement pakistanais, ce qui constitue une agression. C'est une chose que la société internationale ne saurait tolérer; aucun Etat ne peut agir de la sorte envers son voisin et, s'il le fait, le châtiement doit suivre.

58. Toute nation a le droit de légitime défense; nous y avons eu recours pour nous défendre contre cette infiltration armée. Les mesures prises par le Pakistan ne sont assurément pas d'ordre défensif; son attaque massive, avec chars, artillerie lourde et aviation, lancée profondément à l'intérieur de l'Etat de Jammu et Cachemire — les membres du Conseil de sécurité en ont certainement lu le compte rendu dans la presse — n'est pas un acte défensif, comme je l'ai déjà dit. Je voudrais donner lecture de ce que le New York Times d'aujourd'hui, 6 septembre, publie à la fois dans ses nouvelles et sous le titre "Citation du jour". Ce sont les paroles suivantes adressées par le général Mohammad Musa, commandant en chef de l'armée pakistanaise, à ses troupes, à l'occasion de leur succès sur les forces indiennes du côté indien de la ligne du cessez-le-feu: "Vous avez enfoncé vos dents dans sa chair. Mordez de plus en plus profondément jusqu'à ce qu'il soit détruit. Et vous le détruirez, si Dieu le veut." Ainsi, on fait même intervenir Dieu. Ce ne sont pas là les paroles d'un commandant qui se livre à une action défensive; c'est une agression commise de sang-froid. On veut nous détruire. On veut vaincre nos armées. On veut annexer notre territoire. Et il nous appartient assurément, c'est notre devoir et notre droit, de défendre notre territoire par tous les moyens dont nous disposons.

59. Le Pakistan a si bien fait qu'il a tout ramené à une affaire purement militaire; nous avons dû prendre des mesures militaires de défense, car nous devons frapper les bases d'où l'attaque avait été lancée et d'où l'adversaire espérait nous détruire.

60. Je me bornerai à ces observations. Je vous suis très reconnaissant, Monsieur le Président, de votre attention et j'espère que vous me permettrez de reprendre à nouveau la parole si les circonstances l'exigent.

61. M. RAMANI (Malaisie) [traduit de l'anglais]: J'ai, hélas! le privilège de présenter de nouveau un projet de résolution dont les auteurs sont la Bolivie, la Côte d'Ivoire, la Jordanie, la Malaisie, les Pays-Bas et l'Uruguay [S/6662].

62. La rédaction de ce projet de résolution a demandé de nombreuses heures d'effort, non seulement pour exprimer les idées applicables à la situation actuelle, mais encore pour les exprimer dans les termes les plus justes possible.

63. Nous nous excusons auprès de nos collègues d'avoir demandé au Président d'ouvrir cette séance après l'heure initialement prévue pour notre séance de l'après-midi.

64. As I said at the 1237th meeting of the Council, when I introduced the previous draft resolution calling for a cease-fire, no words of mine are required to elucidate or explain any of the terms of the present text. They are plain as plain can be. I wish to emphasize once more — since fears and doubts have been expressed that this text or resolution 209 (1965) might presuppose acceptance of a certain political attitude on one side or the other — that this draft resolution, too, makes no findings, produces no judgements, on the basic issues which, unfortunately and tragically, have bedeviled the relations between the sister countries of India and Pakistan.

65. If this draft resolution proceeds on any findings at all, it proceeds on two undeniable facts: first, the Security Council is still waiting for some hopeful or helpful response to its appeal for a cease-fire and, secondly, the conflict is obviously expanding and spreading. This draft resolution, therefore, merely decides that the Security Council, being naturally concerned with the serious developments, is anxious to do something and to do it at once to give effect to its own resolution, so that this bloody conflict is halted and does not spread.

66. It throws, we realize, on the shoulders of the Secretary-General, burdened and bent as he is with the numerous problems of a strife-prone world, the additional burden of bringing some calm to this distracted area of the world, which has continuously lived under the shadows of war and conflict for eighteen long years. I am sure, as we all are, that he will find the means to give prompt effect to our draft resolution. If there is anyone who can find such means, he alone can — and, if I may say so, I am confident he alone will.

67. I commend this draft resolution to my colleagues, and I have no doubt that it will receive the same unanimous support that the previous resolution did.

68. The PRESIDENT: I have no further speakers on my list at this stage of our deliberations today. The Council has heard the representative of Malaysia present to the Council a draft resolution which has been distributed to the members of the Council. I have consulted informally with the Council members, and I understand that they are prepared to vote on the draft resolution immediately.

69. Is there any objection to this procedure? As I hear no objection, I now put to the vote the draft resolution [S/6662].

A vote was taken by show of hands.

The draft resolution was adopted unanimously.^{6/}

70. The SECRETARY-GENERAL: I deeply deplore the continuation and broadening of the fighting between India and Pakistan over Kashmir, which has made necessary this meeting of the Council and the resolution just adopted. The situation grows graver by the hour. I accept, therefore, with utmost seriousness the responsibility entrusted to me by this resolution. I shall exert every effort toward the ends we all seek,

64. Comme je le disais au Conseil à la 1237^{ème} séance, lorsque j'ai présenté le précédent projet de résolution demandant un cessez-le-feu, aucune précision ou explication n'est nécessaire; le projet est aussi clair que possible. Mais je voudrais redire — puisqu'on a exprimé des craintes et des doutes quant à la question de savoir si ce texte ou la résolution 209 (1965) impliquait une attitude politique dans un sens ou dans l'autre — que ce projet de résolution ne tire aucune conclusion, ne formule aucun jugement au sujet des problèmes qui sont à l'origine de la mésentente regrettable et tragique entre deux nations sœurs, l'Inde et le Pakistan.

65. Si ce projet de résolution s'appuie sur des conclusions quelconques, il s'agit de deux faits indéniables: tout d'abord, le Conseil de sécurité attend toujours une réponse positive ou encourageante à son appel pour un cessez-le-feu, et, ensuite, le conflit s'étend et s'intensifie manifestement. Ce projet de résolution indique donc simplement que le Conseil de sécurité, naturellement préoccupé par cette situation grave, souhaite vivement faire quelque chose, et le faire tout de suite, pour donner effet à sa propre résolution, de façon que le conflit sanglant soit arrêté et ne s'étende pas.

66. Nous comprenons que cela impose au Secrétaire général, qui porte déjà le lourd fardeau des nombreux problèmes d'un monde fertile en différends, la tâche supplémentaire de ramener le calme dans cette région troublée du monde qui, pendant 18 longues années, a continuellement vécu dans l'ombre de la guerre et des conflits. Je suis certain, comme nous le sommes tous, qu'il trouvera le moyen de donner rapidement effet à notre projet de résolution. Si quelqu'un peut le faire, c'est lui, et, si je puis le dire, j'ai toute confiance qu'il y parviendra.

67. Je recommande ce projet de résolution à mes collègues, et je ne doute pas qu'il recevra comme la résolution précédente un appui unanime.

68. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Il n'y a plus d'orateurs inscrits pour aujourd'hui. Le Conseil a entendu le représentant de la Malaisie présenter un projet de résolution qui a été distribué à tous les membres du Conseil. J'ai consulté officieusement ces derniers, et je crois savoir qu'ils sont prêts à voter sur ce texte immédiatement.

69. N'y a-t-il aucune objection à cette procédure? Puisqu'il n'y en a pas, je mets aux voix le projet de résolution [S/6662].

Il est procédé au vote à main levée.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.^{6/}

70. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (traduit de l'anglais): Je déplore profondément la continuation et l'élargissement des combats entre l'Inde et le Pakistan à propos du Cachemire, qui ont rendu nécessaires la présente réunion du Conseil et la résolution qui vient d'être adoptée. La situation s'aggrave d'heure en heure. J'accepte donc, en ayant une extrême conscience de sa gravité, la responsabilité que me

^{6/} See resolution 210 (1965).

^{6/} Voir résolution 210 (1965).

including a very early visit to the area, in the light of consultations with the two parties.

71. Mr. RIFA'I (Jordan): Having heard the statement which the Secretary-General has just made following upon the adoption of today's resolution, I wish, on behalf of my delegation, to express to him once again our highest appreciation for the promptness of his actions whenever this Organisation faces a serious development in the world and whenever the Security Council entrusts him with an important task.

72. My understanding of what he has said is that he will be making preparations to go to the area very soon. I feel certain that the sooner he goes, the stronger we will feel that the situation between India and Pakistan is within control. I say this prompted not only by the obligations of my country toward the membership of this Council, but equally by our feelings as an Asian nation attached to both India and Pakistan by strong ties of brotherhood. My delegation therefore supports the step which our Secretary-General intends to take, and we wish him a successful trip in his mission of peace and a speedy and safe return.

73. I again express the sincere hope of my delegation that the Governments of both India and Pakistan will realize their weighty responsibility for peace in their own region and in the world as a whole, and will therefore facilitate the task of the Secretary-General as expressed in today's resolution.

74. As to the fundamental question which lies beneath the present unpleasant situation, we submit that it is time for the two Governments to make a serious and honest attempt to settle it peacefully among themselves, in accordance with the rights, claims and agreements pertaining to the question, and the Security Council should assist in this direction. Once this is done, then real peace will be established and will flourish.

75. Mr. SEYDOUX (France) (translated from French): The resolution which the Council has just adopted does not require lengthy commentary; it adequately expresses our grave concern at the deterioration of the situation and our wish to see the Governments of India and Pakistan comply without delay with the resolutions of the Security Council.

76. In that connexion, my delegation notes with satisfaction the statement which the Secretary-General has just made. It hopes that he will be able to carry out his plan promptly, a plan which, in our view, should help to hasten a return to peace.

77. Mr. RAMANI (Malaysia): When I introduced a few minutes ago the resolution which has now been accepted unanimously and said that the Secretary-General would find the means ready and adequate to the urgent needs of a most complex and difficult situation which threatens with each passing moment to increase in complexity and difficulty, I have indeed hoped for the best but not for something better

confère cette résolution. J'emploierai tous mes efforts aux fins que nous visons tous, notamment en me rendant incessamment dans la région, compte tenu des consultations avec les deux parties.

71. M. RIFA'I (Jordanie) [traduit de l'anglais]: Après avoir entendu la déclaration du Secrétaire général à la suite de l'adoption de la résolution d'aujourd'hui, je voudrais, au nom de ma délégation, lui dire une fois de plus combien nous apprécions la rapidité de son action chaque fois que l'Organisation doit faire face à une situation grave dans le monde et chaque fois que le Conseil de sécurité lui confie une tâche importante.

72. D'après ses paroles, je comprends qu'il se prépare à se rendre dans la région très prochainement. Plus tôt il s'y rendra, et plus nous sentirons que la situation entre l'Inde et le Pakistan est prise en main. En disant cela, je n'obéis pas seulement aux obligations de mon pays en tant que membre du Conseil, mais tout autant aux sentiments fraternels qui nous lient à l'Inde et au Pakistan, en tant que nation asiatique. C'est pourquoi ma délégation appuie la démarche que pense faire le Secrétaire général, et nous lui souhaitons un plein succès dans sa mission de paix, ainsi qu'un prompt et bon retour.

73. De nouveau, j'exprime l'espoir sincère de ma délégation que les Gouvernements respectifs de l'Inde et du Pakistan prendront conscience de leurs lourdes responsabilités de paix dans leur propre région et dans le monde entier, et que par conséquent ils faciliteront la tâche confiée au Secrétaire général par la résolution adoptée aujourd'hui.

74. Quant à la question fondamentale qui est la cause de la triste situation actuelle, il est temps, à notre avis, que les deux gouvernements s'efforcent sérieusement et loyalement de la régler pacifiquement entre eux, en respectant les droits et accords relatifs à cette question, et le Conseil de sécurité devrait les y aider. Une fois cela fait, une paix véritable s'établira.

75. M. SEYDOUX (France): Le texte que le Conseil vient d'adopter n'exige pas de longs commentaires; il traduit suffisamment, en effet, notre très vive inquiétude en présence de l'aggravation de la situation et notre désir de voir les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan se conformer sans retard aux résolutions du Conseil de sécurité.

76. A cet égard, la délégation française prend acte, en s'en félicitant, de la déclaration que vient de faire le Secrétaire général. Elle souhaite qu'il lui soit possible de réaliser promptement le projet qu'il a conçu et qui, selon nous, devrait contribuer à hâter le retour à la paix.

77. M. RAMANI (Malaisie) [traduit de l'anglais]: Lorsqu'il y a quelques minutes j'ai présenté la résolution qui a été adoptée à l'unanimité et que j'ai dit que le Secrétaire général trouverait les moyens appropriés aux exigences d'une situation des plus complexes et délicates, et dont la complexité s'accroît de jour en jour, j'espérais beaucoup, mais je n'osais pas espérer davantage. Aucun d'entre nous

even than the best. None of us had anticipated, though a few of us had secretly hoped for it, that he would take the burden upon himself and with such alacrity. The world will now know how urgent the occasion is and how dangerous the situation has become to require, in his own judgement, his own personal intervention. No better or more cogent evidence can be found to demonstrate the danger and the urgency.

78. Mere words of commendation fall flat before his international stature and his unexampled competence in resolving the most entangled and intractable situations, into which this unfortunate world of ours appears to have found a fatal facility to drift, and which it has not yet found the means to arrest. I am sure that even the problem of Kashmir could be and would be bent to his will, if only all those who have signed the Charter—and I include the members of the Security Council—would demonstrate, not merely by words but by deeds, that the Charter is not a composition of high-sounding words but the vehicle of a nobler way of international life and international behaviour.

79. I am sure the Secretary-General, in undertaking this task, has shown great courage, and therefore he is entitled not only to our best wishes but to the good wishes of the entire world. I pray that his efforts will be crowned with the success they deserve and that the Kashmir of high mountains and eternal snows and captivating sunshine and scenery will find the peace that it deserves, the tranquillity that it needs and the concord that it must have, at no distant date. Permit me to offer the very sincere thanks of my delegation to our Secretary-General for undertaking this task. He alone can give us the hope that we need.

80. Lord CARADON (United Kingdom): When we have received the reports which have come to us today, and indeed when we have heard the speeches to which we have listened today, it is unnecessary to emphasize the great dangers which arise from the extremely grave and serious situation which is presented before us. I believe that it would be the wish of all members that we should at this stage limit our comments to giving the Secretary-General our warmest good wishes for the effort which he is now undertaking.

81. I am sure that every one of us hopes and trusts that both the great nations involved in this conflict will respect the authority of the Security Council and will heed the call which the Council has already unanimously made. We pray that they may do so before it is too late. We urge with all the force at our command that they should give the Secretary-General the fullest possible co-operation. Meanwhile, I am sure all of us will be determined to refrain from any action likely to aggravate the dangerous situation in any way.

82. It is with that intention and with that confidence and with a sense of the utmost urgency of the need for further action that, speaking for my Government, we have supported the draft resolution which was introduced today in the names of Bolivia, the Ivory Coast, Jordan, Malaysia, the Netherlands and Uruguay. If I may, I should like very respectfully to con-

n'aurait osé espérer, si ce n'est en secret, que le Secrétaire général assumerait la responsabilité de cette tâche et le ferait avec autant d'empressement. Le monde comprendra combien la situation est urgente, puisqu'elle exige, aux yeux du Secrétaire général, son intervention personnelle. On ne saurait trouver de meilleure preuve de la gravité et de l'urgence de la situation.

78. Les éloges ordinaires paraissent bien faibles devant la stature internationale du Secrétaire général et sa compétence inégalée à résoudre les situations les plus inextricables et les plus désespérées dans lesquelles notre pauvre monde se laisse si facilement entraîner et qu'il n'a pas encore trouvé le moyen de prévenir. Je suis sûr que même le problème du Cachemire pourrait être réglé conformément aux vœux du Secrétaire général, si tous ceux qui ont signé la Charte — les membres du Conseil de sécurité compris — s'attachaient à montrer, non seulement par leurs paroles mais par leurs actes, que la Charte n'est pas un ensemble de formules pompeuses, mais la route à suivre pour une vie et des relations internationales meilleures.

79. Je suis sûr que le Secrétaire général, en se chargeant de cette tâche, fait preuve d'un grand courage, et c'est pourquoi il a droit non seulement à nos vœux mais à ceux du monde entier. Mon plus cher désir est de voir ses efforts couronnés du succès qu'ils méritent et de voir le Cachemire, avec ses hautes montagnes, ses neiges éternelles, son soleil, son paysage attachant, trouver dans un proche avenir la paix qu'il mérite, la tranquillité dont il a besoin et la concorde qui lui est nécessaire. Permettez-moi d'adresser les remerciements sincères de ma délégation au Secrétaire général. Lui seul peut nous apporter l'espoir dont nous avons besoin.

80. Lord CARADON (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Après avoir entendu les rapports qui nous ont été présentés aujourd'hui, et aussi après avoir écouté les discours qui ont été prononcés aujourd'hui, point n'est besoin d'insister sur les dangers que comporte la situation très grave et sérieuse que nous avons à examiner. Je crois que tous les Membres souhaitent qu'en ce moment nous nous bornions à présenter au Secrétaire général nos meilleurs vœux dans la tâche qu'il entreprend.

81. Chacun de nous espère et compte que les deux grandes nations engagées dans ce conflit respecteront l'autorité du Conseil de sécurité et entendront l'appel unanime que le Conseil leur a déjà adressé. Puisse-elles le faire avant qu'il ne soit trop tard! Nous les prions instamment d'apporter leur plein concours au Secrétaire général. En attendant, je suis certain que, tous, nous avons la ferme intention de nous abstenir de toute action susceptible d'aggraver de quelque façon cette dangereuse situation.

82. C'est dans cette intention, avec cette assurance et en sachant qu'il est urgent de poursuivre l'action que, au nom de mon gouvernement, j'ai soutenu le projet de résolution présenté aujourd'hui par la Bolivie, la Côte d'Ivoire, la Jordanie, la Malaisie, les Pays-Bas et l'Uruguay. Si je puis me le permettre, je voudrais féliciter les représentants de ces pays

gratulate the representatives of those countries for having led us to the conclusion which we have reached this evening. I should not like to make any distinction, but perhaps it would be the wish of those whom I have mentioned that I should pay a special tribute to the representative of Malaysia for the contribution he has made. Not only on this occasion but on the other occasion, he has shown us a leadership which we all respect.

83. Finally, I am sure that we all wish to join in wishing the Secretary-General well as he embarks on this great adventure in the cause of conciliation and peace.

84. The PRESIDENT: I now give the floor to the representative of Pakistan, who wishes to exercise the right of reply.

85. Mr. Amjad ALI (Pakistan): The representative of India talked of my turning a blind eye. May I say that he turned his blind eyes to the flagrant Indian invasion of Pakistan today. The statement made by him is totally refuted by the facts. I can produce massive evidence in its refutation. However, the crisis of today is too sharp to permit a detailed reply. Again drawing attention to the nakedness of India's aggression, I would reserve my delegation's right of reply.

86. Mr. VELAZQUEZ (Uruguay) [translated from Spanish]: My delegation would like to associate itself with the delegations which have expressed their satisfaction at the statement made just now by the Secretary-General.

87. As one of the sponsors of the resolution, I do not think that the task which the co-sponsors had in mind when they entrusted it to the Secretary-General can be carried out more appropriately or more completely than in the way he himself has proposed. It only remains for us to express our fervent hope that those efforts and the noble personal sacrifice which they will involve will have the successful outcome which is awaited by the whole world and by the United Nations.

88. Mr. SCOTT-MURGA (Bolivia) [translated from Spanish]: In view of the fact that the grave situation brought about by the events in Kashmir has deteriorated and the fighting is spreading alarmingly, the Bolivian delegation unhesitatingly supports the Secretary-General's decision to go to the area of the conflict, congratulates him on his decision and wishes him all success in his difficult task.

89. The PRESIDENT: I have no further speakers on my list. In concluding this meeting, I know that all members of the Security Council would want me, as their President, to express officially our thanks and appreciation, which has been voiced by several members, to the representatives of Bolivia, the Ivory Coast, Jordan, Malaysia, the Netherlands and Uruguay, for their leadership in drafting the joint draft resolution which has now been adopted unanimously by this Council. Their efforts are very much appreciated

qui nous ont conduits à la conclusion à laquelle nous sommes parvenus ce soir. Je n'aime pas faire de distinction, mais peut-être ceux que j'ai mentionnés aimeraient-ils que je rende tout spécialement hommage au représentant de la Malaisie pour sa contribution. Non seulement aujourd'hui, mais aussi à la séance précédente, il a fait preuve d'une autorité qui appelle le respect.

83. Enfin, je suis sûr que nous souhaitons tous nous associer pour adresser tous nos vœux au Secrétaire général au moment où il s'engage dans cette grande entreprise pour la cause de la conciliation et de la paix.

84. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant du Pakistan, qui désire exercer son droit de réponse.

85. M. Amjad ALI (Pakistan) [traduit de l'anglais]: Le représentant de l'Inde a dit que j'avais passé certaines choses sous silence. Puis-je faire remarquer qu'il a, lui, passé sous silence la flagrante invasion indienne au Pakistan, aujourd'hui. La déclaration qu'il a faite est entièrement démentie par les faits. Je puis fournir des preuves abondantes pour la réfuter. Cependant, la crise est aujourd'hui trop aiguë pour autoriser une réponse détaillée. Attirant de nouveau l'attention sur le caractère flagrant de l'agression indienne, je voudrais réserver le droit de réponse de ma délégation.

86. M. VELAZQUEZ (Uruguay) [traduit de l'espagnol]: Ma délégation désire s'associer à celles qui se sont déclarées satisfaites de la déclaration faite il y a quelques instants par le Secrétaire général.

87. Comme coauteur de la résolution, je ne crois pas que la mission que les auteurs ont voulu confier au Secrétaire général puisse être mieux accomplie tant dans sa lettre que dans son esprit que de la manière qu'il a lui-même proposée. Il ne nous reste plus qu'à exprimer notre ardent espoir de voir ces efforts et le noble sacrifice personnel qu'ils supposent aboutir au véritable succès que le monde entier et l'Organisation attendent.

88. M. SCOTT-MURGA (Bolivie) [traduit de l'espagnol]: La délégation bolivienne, considérant que la situation déjà grave provoquée par les événements du Cachemire a encore empiré et que les combats s'étendent de façon alarmante, appuie sans hésitation la décision du Secrétaire général de se rendre sur les lieux du conflit, le félicite de la décision prise et lui souhaite plein succès dans sa délicate mission.

89. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Je sais qu'en cette fin de séance tous les membres du Conseil de sécurité voudraient qu'en tant que Président j'exprime officiellement les remerciements et la reconnaissance du Conseil, ce qu'ont fait plusieurs de ses membres, aux représentants de la Bolivie, de la Côte d'Ivoire, de la Jordanie, de la Malaisie, des Pays-Bas et de l'Uruguay, qui ont pris l'initiative de rédiger le projet de résolution adopté aujourd'hui

by all of us and, I am sure, by all peace-loving people the world over.

90. I am sure that I express also the unanimous conviction of all members of the Security Council that we have hoped, at our previous meeting, in placing the authority of the Security Council behind the urgent appeal of the Secretary-General, that the violence which had erupted on the subcontinent might have been arrested while still confined to Kashmir. Such, regretfully, as the Secretary-General has reported to us, has not been the case.

91. The situation we are facing, as has been discussed here tonight, has within it the most fearful potential. Two nations with combined populations of almost 600 million are confronting each other, and, according to their official spokesmen, stand on the brink of a full-scale war. Indeed, sizable elements of their armed forces are even now locked in combat. This Council has acted, and acted promptly, twice, and both times unanimously, to avert the holocaust which must surely result if the terrible forces which have been set in motion are not called back. It would in fact be hard to visualize a catastrophe of more grave proportions: grave and unthinkable in terms of the suffering which it would surely bring to millions of people; in terms of substance so sorely needed to feed hungry people being wasted on the purposes of war; in terms of the very future of two great nations with which all members of the Council maintain friendly relations; and in terms of its serious threat to the maintenance of international peace and security.

92. The Council has called in forthright terms for an immediate cessation of hostilities throughout the subcontinent. Hours, even minutes, are of the most vital importance. I am sure I speak for every member of the Council in urging both Pakistan and India, as the resolution itself recites, to comply with the Council's resolutions without hesitation before the point of no return has been reached. The members of the Council have indicated, by unanimously adopting the resolution, that we welcome in particular the statement of our Secretary-General, in the light of this resolution, that he intends to proceed promptly to the subcontinent. We hope—we know—that his prestige, his impartiality, his fairness, and the dignity of his office may help bring this tragedy to a prompt close and point the way towards establishment of an enduring peace between these two great countries. We, the members of the Council—indeed, the peoples of the world—ask for no more. We expect no less.

93. This concludes the meeting today. Under the text of the resolution previously adopted we must keep this subject under continuous review. We shall do so. We shall keep in close consultation with the members of the Council, and we therefore adjourn this meeting, subject to call.

The meeting rose at 8 p.m.

à l'unanimité. Leurs efforts sont appréciés à leur juste valeur par nous tous et, j'en suis sûr, par tous les peuples épris de paix.

90. Je suis certain aussi d'exprimer le sentiment de tous les membres du Conseil en disant que, à la séance précédente, lorsque nous avons appuyé de toute l'autorité du Conseil de sécurité l'appel urgent du Secrétaire général, nous espérons que la violence qui avait éclaté dans la péninsule pourrait être limitée au Cachemire. Malheureusement, il n'en a pas été ainsi, comme nous l'a rapporté le Secrétaire général.

91. Ainsi que le montre la discussion de ce soir, la situation que nous examinons est extrêmement dangereuse. Deux nations qui comptent ensemble près de 600 millions d'habitants s'affrontent et, selon leurs porte-parole officiels, sont au bord de la guerre. Et, de fait, des éléments assez importants de leurs forces armées sont actuellement aux prises. Deux fois, le Conseil a pris des mesures, les a prises rapidement, et chaque fois à l'unanimité, pour éviter l'holocauste qui va avoir lieu si les forces déchaînées ne sont pas rappelées. Il serait difficile d'imaginer plus terrible catastrophe, terrible et inimaginable de par les souffrances qu'elle causerait à des millions de gens et le gaspillage de ressources si nécessaires qu'elle entraînerait, terrible et inimaginable aussi pour l'avenir même de deux grandes nations avec lesquelles tous les membres du Conseil entretiennent des relations amicales et pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

92. Le Conseil a lancé un appel en termes très énergiques pour une cessation immédiate des hostilités dans toute la péninsule. Les heures, les minutes même, sont d'une importance absolument vitale. Je suis sûr d'exprimer l'opinion de chaque membre du Conseil en priant instamment l'Inde et le Pakistan, comme il est dit dans la résolution que nous avons adoptée, de se conformer sans hésiter aux résolutions du Conseil, avant que la situation ne devienne irréversible. En adoptant le projet de résolution à l'unanimité, les membres du Conseil ont montré qu'ils approuvaient l'intention exprimée par le Secrétaire général, compte tenu des termes du projet, de se rendre rapidement sur les lieux. Nous espérons — nous en sommes même certains — que son prestige, son impartialité, sa loyauté et la dignité de sa charge pourront permettre de mettre fin à cette tragédie et ouvriront la voie à une paix durable entre ces deux grands pays. Nous, les membres du Conseil — et, en vérité, les peuples du monde entier —, ne demandons rien de plus. Mais nous n'en attendons pas moins.

93. Nous allons maintenant lever la séance. D'après la résolution précédemment adoptée, nous devons suivre cette question. Nous le ferons. Nous nous tiendrons en contact étroit avec les membres du Conseil, et par conséquent nous ajournons l'examen de la question, sous réserve d'une nouvelle convocation.

La séance est levée à 20 heures.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.